



# **Fondation institution supplétive LPP**

**Rapport annuel**

**et**

**comptes 2010**

20 avril 2011

## Table des matières

<b>VUE D'ENSEMBLE .....</b>	<b>5</b>
1 CHIFFRES CLÉS AU 31.12.2010.....	5
2 AVANT-PROPOS.....	6
3 TÂCHES ET ORGANISATION.....	7
3.1 <i>Tâches et répartition des tâches</i> .....	7
3.2 <i>Structure organisationnelle</i> .....	7
<b>RAPPORT ANNUEL.....</b>	<b>8</b>
1 RAPPORT D'ACTIVITÉ.....	8
1.1 <i>Généralités</i> .....	8
1.2 <i>Conseil de fondation</i> .....	9
1.3 <i>Comités</i> .....	9
1.3.1 Comité du Conseil de fondation.....	9
1.3.2 Comité de placement.....	9
1.3.3 Comité de prévoyance.....	10
1.4 <i>Projets</i> .....	10
1.4.1 Généralités.....	10
1.4.2 Projet «Modernisation de la présentation sur l'Internet».....	10
1.4.3 Projet «Standardisation de l'échange de données de sortie des assurés» (Edep).....	10
1.4.4 Projet «Conception SCI» (Système de contrôle interne).....	10
2 ASSURANCE.....	11
2.1 <i>Résultat</i> .....	11
2.2 <i>Courbe du risque invalidité 2010</i> .....	12
2.3 <i>Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix</i> .....	12
2.3.1 Prévoyance LPP.....	12
2.3.2 Assurance pour les risques des personnes au chômage.....	13
3 PLACEMENTS DE CAPITAUX.....	13
3.1 <i>Rétrospective du marché</i> .....	13
3.2 <i>Répartition des placements (allocation des actifs)</i> .....	13
3.3 <i>Organisation des placements</i> .....	13
3.4 <i>Stratégie de placement</i> .....	14
3.5 <i>Afflux de capitaux</i> .....	15
3.6 <i>Performance</i> .....	16
3.7 <i>Rendement</i> .....	16
3.8 <i>Gouvernance</i> .....	17
4 BRANCHE PRÉVOYANCE LPP.....	17
5 BRANCHE COMPTES DE LIBRE PASSAGE.....	18
6 BRANCHE ASSURANCE POUR LES RISQUES DES PERSONNES AU CHÔMAGE.....	18
7 BRANCHE CONTRÔLE DE LA RÉAFFILIATION.....	19
<b>COMPTES ANNUELS.....</b>	<b>20</b>
A BILANS ET COMPTES D'EXPLOITATION.....	20
1 <i>Bilan de l'ensemble de la Fondation</i> .....	20
2 <i>Compte d'exploitation de l'ensemble de la Fondation</i> .....	21
3 <i>Bilan prévoyance LPP</i> .....	22
4 <i>Compte d'exploitation prévoyance LPP</i> .....	23
5 <i>Bilan comptes de libre passage</i> .....	24
6 <i>Compte d'exploitation comptes de libre passage</i> .....	25
7 <i>Bilan assurance pour les risques des personnes au chômage</i> .....	26
8 <i>Compte d'exploitation assurance pour les risques des personnes au chômage</i> .....	27
9 <i>Bilan contrôle de la réaffiliation</i> .....	28
10 <i>Compte d'exploitation contrôle de la réaffiliation</i> .....	28
B ANNEXE.....	29
1 BASES ET ORGANISATION.....	29
11 <i>Forme juridique et but</i> .....	29
12 <i>Enregistrement LPP et Fonds de garantie</i> .....	29
13 <i>Indication de l'acte et des règlements</i> .....	30

14	<i>Organe de gestion paritaire / droit de signature</i> .....	30
15	<i>Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance</i> .....	32
16	<i>Employeurs affiliés (prévoyance LPP)</i> .....	33
2	<b>MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS</b> .....	34
21	<i>Assurés actifs</i> .....	34
211	Prévoyance LPP .....	34
212	Comptes de libre passage .....	34
213	Assurance pour les risques des personnes au chômage .....	34
22	<i>Rentiers</i> .....	35
221	Prévoyance LPP .....	35
222	Comptes de libre passage .....	35
223	Assurance pour les risques des personnes au chômage .....	35
3	<b>MODE DE MISE EN ŒUVRE DU BUT</b> .....	36
31	<i>Explication des plans de prévoyance</i> .....	36
311	Prévoyance LPP .....	36
312	Comptes de libre passage .....	36
313	Assurance pour les risques des personnes au chômage .....	37
32	<i>Financement, méthode de financement</i> .....	37
321	Prévoyance LPP .....	37
322	Comptes de libre passage .....	37
323	Assurance pour les risques des personnes au chômage .....	37
324	Contrôle de la réaffiliation .....	37
4	<b>PRINCIPES D'ÉVALUATION ET D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES, PERMANENCE</b> .....	37
41	<i>Confirmation de l'établissement des comptes selon Swiss GAAP RPC 26</i> .....	37
42	<i>Principes de comptabilité et d'évaluation</i> .....	38
43	<i>Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et d'établissement des comptes</i> .....	38
5	<b>RISQUES ACTUARIELS / COUVERTURE DU RISQUE / DEGRÉ DE COUVERTURE</b> .....	38
51	<i>Type de couverture du risque, réassurances</i> .....	38
52	<i>Développement et rémunération de l'avoir d'épargne dans la primauté des cotisations</i> .....	39
521	Prévoyance LPP .....	39
522	Comptes de libre passage .....	39
523	Assurance pour les risques des personnes au chômage .....	40
53	<i>Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP</i> .....	40
531	Prévoyance LPP .....	40
532	Comptes de libre passage .....	40
54	<i>Développement de la réserve mathématique pour les rentiers</i> .....	40
541	Prévoyance LPP .....	40
542	Comptes de libre passage .....	41
543	Assurance pour les risques des personnes au chômage .....	41
55	<i>Résultat de la dernière expertise actuarielle</i> .....	42
551	Prévoyance LPP .....	42
552	Comptes de libre passage .....	42
553	Assurance pour les risques des personnes au chômage .....	43
56	<i>Bases techniques et autres hypothèses actuarielles importantes</i> .....	43
561	Prévoyance LPP .....	43
562	Comptes de libre passage .....	44
563	Assurance pour les risques des personnes au chômage .....	45
564	Contrôle de la réaffiliation .....	46
57	<i>Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2</i> .....	47
571	Degré de couverture total .....	47
572	Prévoyance LPP .....	47
573	Comptes de libre passage .....	47
574	Assurance pour les risques des personnes au chômage .....	48
6	<b>EXPLICATION DU PLACEMENT DE LA FORTUNE ET DE SON RÉSULTAT NET</b> .....	48
61	<i>Organisation de l'activité de placement, règlement de placement</i> .....	48
62	<i>Sollicitation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) avec établissement concluant de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1 à 3 OPP 2)</i> .....	50
63	<i>Objectif et calcul de la réserve pour fluctuation des cours</i> .....	50
631	Ensemble de la Fondation .....	50
632	Prévoyance LPP .....	50
633	Comptes de libre passage .....	51

634 Assurance pour les risques des personnes au chômage.....	51
<b>64 Représentation du placement de la fortune par catégories.....</b>	<b>52</b>
642 Placement de la fortune par catégories: prévoyance LPP.....	52
643 Placement de la fortune par catégories: comptes de libre passage.....	53
644 Placement de la fortune par catégories: assurance pour les risques des personnes au chômage.....	53
<b>65 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts).....</b>	<b>54</b>
651 Opérations à terme sur les devises.....	54
652 Swaps.....	55
653 Futures.....	55
<b>66 Valeur marchande et partenaires contractuels des titres sous prêt.....</b>	<b>56</b>
<b>67 Explications sur le résultat net du placement de la fortune.....</b>	<b>56</b>
671 Résultat des placements de capitaux: ensemble de la Fondation.....	56
672 Résultat du placement de la fortune: prévoyance LPP.....	57
673 Résultat du placement de la fortune: comptes de libre passage.....	57
674 Résultat du placement de la fortune: assurance pour les risques des personnes au chômage.....	58
675 Résultat total selon mesure de la performance.....	58
<b>68 Placements de la fortune gérés directement par la Direction.....</b>	<b>59</b>
<b>69 Explications sur les placements auprès de l'employeur et la réserve de cotisations patronales.....</b>	<b>59</b>
<b>7 EXPLICATIONS D'AUTRES POSTES DES BILANS ET DES COMPTES D'EXPLOITATION.....</b>	<b>60</b>
<b>71 Autres créances.....</b>	<b>60</b>
711 Prévoyance LPP.....	60
712 Comptes de libre passage.....	60
713 Assurance pour les risques des personnes au chômage.....	60
714 Contrôle de la réaffiliation.....	60
<b>72 Autres engagements.....</b>	<b>61</b>
721 Prévoyance LPP.....	61
722 Comptes de libre passage.....	61
723 Assurance pour les risques des personnes au chômage.....	61
724 Contrôle de la réaffiliation.....	61
<b>73 Provisions non techniques.....</b>	<b>62</b>
731 Prévoyance LPP.....	62
732 Comptes de libre passage.....	62
733 Assurance pour les risques des personnes au chômage.....	62
<b>74 Autres recettes.....</b>	<b>62</b>
741 Prévoyance LPP.....	62
742 Comptes de libre passage.....	63
743 Assurance pour les risques des personnes au chômage.....	63
<b>75 Autres charges.....</b>	<b>64</b>
751 Prévoyance LPP.....	64
752 Comptes de libre passage.....	64
753 Assurance pour les risques des personnes au chômage.....	64
<b>76 Dépenses administratives.....</b>	<b>65</b>
761 Dépenses administratives du placement de la fortune (ensemble de la Fondation).....	65
762 Dépenses administratives de l'ensemble de la Fondation.....	66
763 Dépenses administratives prévoyance LPP.....	66
764 Dépenses administratives comptes de libre passage.....	67
765 Dépenses administratives assurance pour les risques des personnes au chômage.....	67
766 Dépenses administratives contrôle de la réaffiliation.....	68
<b>8 CONDITIONS IMPOSÉES PAR L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE.....</b>	<b>68</b>
<b>9 AUTRES INFORMATIONS EN RAPPORT AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE.....</b>	<b>69</b>
<b>91 Procédures judiciaires en cours.....</b>	<b>69</b>
<b>10 ÉVÉNEMENTS CONSÉCUTIFS AU JOUR DU BILAN.....</b>	<b>69</b>
<b>C RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE.....</b>	<b>70</b>
<b>ORGANES D'EXÉCUTION / ADRESSES.....</b>	<b>71</b>

## Vue d'ensemble

### 1 Chiffres clés au 31.12.2010

Ensemble de la Fondation	2010	2009	Ecart
Nombre de comptes / assurés actifs	904'049	896'117	0.9%
Nombre de rentes versées	6'965	6'532	6.6%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	6'545'091'059.36	5'995'302'779.71	9.2%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	6'317'227'296.81	5'853'590'075.44	7.9%
Excédent de revenus avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	86'153'995.57	150'520'671.50	-42.8%
Frais administratifs*	21'472'157.25	20'712'370.75	3.7%
Rendement sur le capital moyen investi	3.23%	7.26%	-55.5%
Degré de couverture: effectif	103.61%	102.42%	1.2%
Degré de couverture: théorique	114.23%	114.42%	-0.2%

LPP	2010	2009	Ecart
Nombre d'assurés actifs	29'277	28'443	2.9%
Nombre de rentes versées	2'781	2'376	17.0%
Nombre d'employeurs affiliés	22'653	22'454	0.9%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	1'229'120'119.97	1'080'108'886.30	13.8%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	1'175'787'598.93	1'033'983'826.80	13.7%
Excédent de revenus avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	7'207'461.54	22'699'826.94	-68.2%
Frais administratifs*	12'483'449.10	12'418'877.65	0.5%
Frais administratifs par assuré en CHF	389.40	402.96	-3.4%
Rendement sur le capital moyen investi	3.41%	7.22%	-52.7%
Degré de couverture: effectif	104.54%	104.46%	0.1%
Degré de couverture: théorique	117.50%	115.50%	1.7%

CLP	2010	2009	Ecart
Nombre de comptes	726'136	694'934	4.5%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	4'867'222'445.29	4'501'217'268.05	8.1%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	4'748'274'697.88	4'456'502'248.64	6.5%
Excédent de revenus avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	74'235'665.29	220'860'399.04	-66.4%
Frais administratifs*	7'040'538.00	6'672'882.20	5.5%
Frais administratifs par compte en CHF	9.70	9.60	1.0%
Rendement sur le capital moyen investi	3.20%	7.18%	-55.5%
Degré de couverture: effectif	102.51%	101.00%	1.5%
Degré de couverture: théorique	113.40%	113.40%	0.0%

AC	2010	2009	Ecart
Nombre d'assurés actifs	148'636	172'740	-14.0%
Nombre de rentes versées	4'184	4'156	0.7%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	448'748'494.10	413'976'625.36	8.4%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	393'165'000.00	363'104'000.00	8.3%
Excédent de revenus avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	4'710'868.74	-93'039'554.48	-----
Frais administratifs*	1'573'326.10	1'441'816.90	9.1%
Frais administratifs par rente versée en CHF	376.03	346.92	8.4%
Rendement sur le capital moyen investi	3.21%	8.12%	-60.5%
Degré de couverture: effectif	114.14%	114.01%	0.1%
Degré de couverture: théorique	114.40%	123.80%	-7.6%

CR	2010	2009	Ecart
Nombre de déclarations	12'932	15'630	-17.3%
Frais administratifs*	374'844.05	178'794.00	109.7%
Frais administratifs par déclaration en CHF	28.99	11.44	153.4%

\* sans frais de gestion de fortune

## 2 Avant-propos

La Fondation institution supplétive LPP a passé avec succès le cap du deuxième exercice en tant qu'organisation entièrement autonome. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'ensemble des affaires opératives est traité par quelque 140 collaboratrices et collaborateurs directement employés par la Fondation, et ce auprès de quatre sites dans les trois grandes régions linguistiques.

Le deuxième exercice était consacré à la mise sur pied d'un état des lieux et à la consolidation. Le Conseil de fondation a constaté avec grande satisfaction que les objectifs ambitieux de la stratégie 2010, décidés en 2006/2007, ont en majorité été atteints. La stratégie 2014 a été adoptée le 17 septembre 2010; celle-ci aspire à une nouvelle amélioration des capacités de la Fondation, dont l'élément central est constitué par la nouvelle conception du système d'administration pour les branches LPP et assurance pour les risques des personnes au chômage ainsi que par l'uniformisation générale des systèmes informatiques.

La consolidation a englobé principalement la systématisation des processus opérationnels et des contrôles, le perfectionnement des interfaces ainsi que la liquidation d'affaires en suspens.

Il a également été possible de réaliser des améliorations ponctuelles. La présentation sur l'Internet a été fondamentalement remaniée, avec pour but d'accroître la facilité d'emploi. En vue de rationaliser l'échange de données avec d'autres institutions de prévoyance et de libre passage, la Fondation institution supplétive LPP a défini et introduit, conjointement avec des institutions choisies, un format d'échange de données uniforme pour le transfert de prestations de libre passage. De même, les bases pour un système de contrôle interne (SCI) normalisé ont été mises sur pied durant l'année sous revue.

Les barèmes de coûts dans l'administration sont restés, pour l'essentiel, au niveau modique de l'année précédente. Dans son ensemble, le résultat du risque s'est fortement amélioré.

Dans le domaine des placements de capitaux, l'organisation des placements, comportant divers offices de dépôt, a été remplacée, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, par une solution Global Custody avec des fonds institutionnels. Des économies notables ont ainsi pu être mises en œuvre en termes de frais de gestion de fortune. La performance s'est élevée à 3.2 %. Ce résultat se situe dans l'ordre de grandeur à escompter de la stratégie de placement conservatrice.

L'évolution globalement réjouissante a amélioré la stabilité financière: les provisions ont poursuivi leur renforcement, tandis que le taux d'intérêt technique, de 3.5 % jusqu'alors, a été abaissé à 3.0 % dans la branche LPP. Un niveau de sécurité est ainsi atteint, lequel peut être désigné, par rapport à d'autres institutions de prévoyance, comme étant très bon. Le Conseil de fondation a décidé en outre de répercuter intégralement, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, les économies de coûts réalisées sur les clients: dans la branche comptes de libre passage, il est entièrement renoncé à des contributions aux frais, alors que dans la branche LPP l'actuelle contribution afférente, de quelque 2.3 % du salaire assuré, est réduite à un taux uniforme de 1.4 %.

En dépit de ces mesures, le degré de couverture de l'ensemble de la Fondation s'est amélioré de 102.4 % à 103.6 %.

Des mutations ont été enregistrées en 2010 au sein du Conseil de fondation: Colette Nova a démissionné au 31 juillet 2010 aussi bien comme présidente qu'en tant que membre du Conseil de fondation, dont elle a fait partie depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1995. Ruedi Steiger a été élu en qualité de président du Conseil de fondation à partir du 1<sup>er</sup> août 2010. Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, Doris Bianchi a succédé à Colette Nova au sein du Conseil de fondation.

Ruedi Steiger  
Président du Conseil de fondation

Markus Steiger  
Directeur

## 3 Tâches et organisation

### 3.1 Tâches et répartition des tâches

La Fondation institution supplétive LPP comporte quatre branches qui accomplissent les tâches suivantes:

- branche prévoyance LPP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1985: application de la prévoyance professionnelle pour les employeurs et les personnes assurées à titre facultatif (caisse de pensions classique);
- branche comptes de libre passage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995: gestion de comptes de libre passage;
- branche assurance pour les risques des personnes au chômage depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1997: application de la prévoyance professionnelle obligatoire pour les chômeurs bénéficiaires d'une indemnité journalière;
- branche contrôle de la réaffiliation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005: contrôle de l'affiliation obligatoire des employeurs qui changent d'institution de prévoyance.

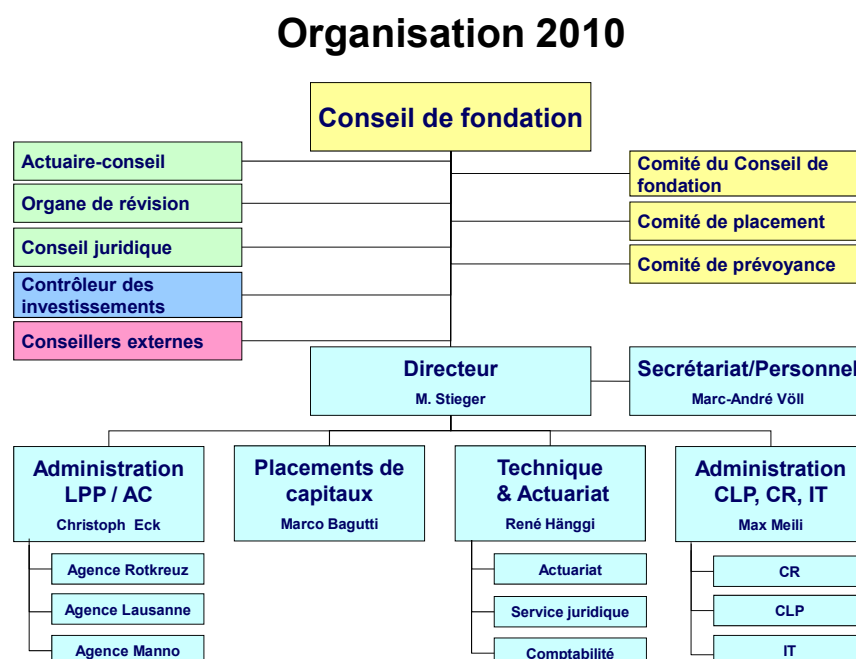
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Fondation accomplit toutes les tâches administratives avec son organisation propre, laquelle comprenait, à fin 2010, environ 140 personnes.

Les placements de capitaux sont gérés par différents établissements bancaires et gestionnaires de portefeuilles, sous la direction du domaine placements de capitaux.

Dans le domaine contrôle des placements, la Fondation reçoit l'appui de PPCmetrics SA, dans le domaine comptabilité des titres et Global Custody celui d'UBS SA et, pour les questions juridiques, celui du Dr. Hans-Ulrich Stauffer. Le rôle d'expert en assurances pensions est assuré par Patrick Spuhler, Swisscanto Prévoyance SA. La société de révision est Ernst & Young SA, Zurich.

### 3.2 Structure organisationnelle

En 2010, l'organisation était la suivante:



## Rapport annuel

### 1 Rapport d'activité

#### 1.1 Généralités

2010 a été une année placée sous le signe de l'appréciation de la situation, de la consolidation et de l'extension ciblée. Ainsi, la Direction s'est établie et a procédé, en collaboration avec le Conseil de fondation, à des orientations importantes. Adoptée en date du 17 septembre 2010, la stratégie 2014 se focalise sur le client ainsi que sur la fourniture de prestations de services de haute qualité à des frais appropriés. Dans ce contexte, le projet informatique Apollo 2, autorisé en décembre 2010, représentera, à l'avenir, un nouveau jalon dans l'histoire de l'Institution supplétive. Se basant sur la plate-forme informatique existante de la branche CLP, un système informatique entièrement piloté par processus est également développé pour les branches AC et LPP. L'application pour la branche AC doit devenir opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

En même temps, l'élaboration et l'introduction d'un système de contrôle interne normalisé ont été lancées, tandis que les bases d'un nouveau règlement d'organisation ont été mises sur pied et un concept de communication adopté.

Les mesures introduites pendant l'année 2009 dans le domaine de l'organisation des placements de capitaux ont été mises en œuvre et poursuivies en 2010. Ainsi, l'introduction de la Global Custody et de la solution Private Label Funds a été couronnée de succès et a généré les simplifications et économies escomptées dans le placement de la fortune ainsi qu'une souplesse accrue. De même, les stratégies de placement nouvellement introduites ont fait leurs preuves et résulté, compte tenu de la tolérance limitée aux risques de l'Institution supplétive, en un rendement optimal de 3.2 %.

Dans le domaine opératif, la Fondation a réalisé de nouveaux progrès. La collaboration des branches a été améliorée. En 2010, les branches AC et LPP ont investi dans les contrôles de la qualité et introduit la mesure des processus, ce qui permet de mieux examiner la structure des coûts. La solution administrative de la branche CR a été déplacée sur la plate-forme des CLP et la branche CLP a optimisé ses procédures dans le cadre d'une amélioration permanente bien établie.

Sous la régie du domaine de la technique et de l'actuariat, la reddition des rapports et le processus de clôture ont été systématisés et optimisés dans l'ensemble de la Fondation. A titre de premiers fruits de ces efforts, il y a lieu de citer le gain d'efficacité dans le traitement de la clôture annuelle 2010 ainsi que l'établissement des comptes annuels afférents, qu'il a été possible d'avancer d'un mois.

Les économies de coûts et l'efficacité accrue réalisées au cours des deux années passées doivent aussi se répercuter sur les destinataires. C'est pourquoi le Conseil de fondation a décidé d'effectuer une réduction générale des contributions aux frais administratifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Dans la branche LPP, la contribution actuelle aux coûts, d'environ 2.3 % du salaire assuré, est abaissée à un taux uniforme de 1.4 %, ce qui correspond à une diminution de 40 %. Dans la branche CLP, il est même renoncé intégralement à la perception de contributions aux coûts.



## 1.2 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a tenu quatre séances en 2010. Ont fait partie des activités principales:

- la surveillance générale des projets de la Fondation;
- l'approbation des comptes annuels 2009;
- l'approbation de la planification 2011 (projets, mesures, budget);
- l'approbation du projet Apollo 2 (mise sur pied d'un système d'administration LPP sur la base du Business Process Management);
- la majoration de la cotisation de risque (révocation de la réduction de cotisation à 0.8 % au 1<sup>er</sup> janvier 2008) dans la branche AC au 1<sup>er</sup> juin 2010;
- la prise de connaissance des rapports de l'organe de contrôle et de l'expert en prévoyance professionnelle;
- l'adoption de la stratégie 2014;
- l'adoption du nouveau règlement relatif aux cotisations et du règlement relatif aux frais (réduction des frais);
- l'adoption du concept de communication.

En 2010, les mutations suivantes ont été enregistrées au sein du Conseil de fondation:

Au 31 juillet 2010, Colette Nova a démissionné aussi bien en tant que présidente que comme membre du Conseil de fondation. Pendant 15 ans, elle a marqué dans une mesure déterminante, en qualité de membre du Conseil de fondation, de présidente de comités, de vice-présidente et de présidente, l'histoire récente de la Fondation.

Ruedi Steiger a été élu président du Conseil de fondation à compter du 1<sup>er</sup> août 2010. Doris Bianchi a été désignée pour succéder, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, à Colette Nova au sein du Conseil de fondation.

Pour le seconder dans sa mission, le Conseil de fondation a institué des comités chargés de différentes tâches.

## 1.3 Comités

### 1.3.1 Comité du Conseil de fondation

En 2010, le Comité du Conseil de fondation s'est réuni au total six fois. Il a traité des questions de nature générale portant sur la direction (planification, établissement du budget, politique du personnel) et a élaboré également les bases décisionnelles pour les réunions du Conseil de fondation dans la mesure où elles n'ont pas été mises sur pied par les autres comités. En outre, il s'est penché sur les expertises actuarielles de l'expert, sur l'évolution générale du passif (rémunération des comptes de libre passage, taux d'intérêt technique, etc.) ainsi que sur des questions de principe ayant trait aux activités quotidiennes.

Au 31 juillet 2010, Colette Nova a démissionné du Comité du Conseil de fondation. Franz Cahannes a été élu au dit Comité par le Conseil de fondation avec effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2010.

### 1.3.2 Comité de placement

Le Comité de placement s'est réuni neuf fois. La poursuite de la réorganisation des placements de capitaux, entamée au cours de l'année précédente, s'est trouvée au centre des activités. Des modifications concernant les gérants de fortune et/ou les exigences en termes de placements ont été exécutées dans les segments suivants: marché monétaire en francs suisses, obligations Global, actions de marchés émergents, valeurs immobilières Suisse, matières premières et Hedge Funds. Lors d'une réunion spéciale, le Comité de placement a en outre délibéré sur les risques liés aux monnaies étrangères ainsi que sur le montant et les modalités de garantie contre les pertes monétaires.

### **1.3.3 Comité de prévoyance**

Le Comité de prévoyance a tenu une séance durant le 1<sup>er</sup> semestre 2010. Depuis le 1<sup>er</sup> août 2010, Le Comité de prévoyance est dirigé conjointement, en union personnelle, avec le Comité du Conseil de fondation. Partant, la surveillance du développement des effectifs d'assurés et du passif relève du Comité du Conseil de fondation.

## **1.4 Projets**

### **1.4.1 Généralités**

Dans le cadre de la consolidation, la Fondation a exécuté et mené à terme une série de petits projets, dont les principaux ont été les suivants:

#### **1.4.2 Projet «Modernisation de la présentation sur l'Internet»**

La mise sur pied de la nouvelle présentation sur l'Internet s'est fondée rigoureusement sur le concept de communication interne. Au premier plan se situait l'objectif consistant à assurer aux clients une approche simple et rapide de la thématique et une présentation structurée, succincte et précise du contenu. Simultanément, il y avait lieu de veiller à une image attrayante et moderne. Les réactions dont des clients et des partenaires ont fait part permettent de conclure que ce défi a été relevé avec succès.

#### **1.4.3 Projet «Standardisation de l'échange de données de sortie des assurés» (Edep)**

Sur la base de la tâche qui lui est attribuée, la branche CLP représente, dans le cadre de la prévoyance professionnelle, la plaque tournante centrale lors de l'échange de données des assurés entre institutions de prévoyance et institutions de libre passage. Vu que le volume à traiter est considérable, des processus efficaces et des structures de données uniformes revêtent une importance essentielle. Dans le passé, l'absence de structures de ce genre a notablement entravé les processus de traitement de la branche CLP. C'est la raison pour laquelle le projet «Edep» a été lancé durant l'année sous revue.

Le résultat du travail réalisé consiste en un paquet doté d'une structure standardisée en format XML ainsi que d'une documentation professionnelle complète et d'exemples d'implémentation.

Une première mise en œuvre pratique de la structure définie est représentée par la saisie en ligne de propositions d'ouverture dans la branche CLP. Celle-ci a bénéficié, dès le départ, d'un bon accueil et fait l'objet d'un usage intense. Environ 500 comptes par mois en moyenne sont actuellement ouverts par ce biais.

#### **1.4.4 Projet «Conception SCI» (Système de contrôle interne)**

La réforme structurelle dans la prévoyance professionnelle prévoit de prescrire un contrôle interne approprié à la taille et à la complexité de l'institution de prévoyance. Depuis des années, l'Institution supplétive a accordé une grande importance à la régularité et au contrôle, édicté des directives afférentes, établi des analyses et ordonné des contrôles. Les activités n'ont toutefois été formalisées que conditionnellement et ne sont pas encore englobées dans un concept d'ensemble. C'est pourquoi le Conseil de fondation a décidé, lors de sa réunion du 9 décembre 2009, de démarrer le projet de conception et de mise en œuvre d'un SCI. Au cours de l'année 2010, les contrôles généraux IT ont été placés au niveau de l'état théorique dans l'ensemble de la Fondation. Dans la branche CLP, tous les processus opérationnels ont été documentés, alors que dans les autres branches la documentation inclut les principaux (procédures clés). Enfin, une conception globale générale d'un SCI, répondant à l'état actuel de la technique, a été développée, de pair avec la rédaction du «Manuel SCI».

## 2 Assurance

### 2.1 Résultat

L'année sous revue clôture sur un bénéfice de 86 millions de francs.

- Avec 95 millions de francs, le produit des intérêts est nettement inférieur à l'année précédente, car les produits des capitaux, après les hauts et les bas des deux années antérieures, se sont ajustés à un niveau plus normal.
- Le résultat du risque affiche, avec -19 millions de francs, une perte nettement plus basse que l'année précédente, au cours de laquelle la réalisation du nouveau règlement portant sur les provisions avait mené à une charge extraordinaire d'environ 180 millions de francs. L'évolution du risque durant l'exercice sous revue est marqué, d'une part, par une nette augmentation des recettes de cotisations et, d'autre part, par un nouvel effort destiné à améliorer la stabilité financière de la Fondation (réduction du taux d'intérêt technique à 3.0 % dans la branche LPP). Cette hausse des cotisations de risque est à attribuer, dans la branche LPP, à la production accrue dans l'administration et, dans la branche assurance pour les risques des personnes au chômage, à l'augmentation du taux de cotisation face à un chômage simultanément élevé.
- Le résultat des frais s'est encore une fois fortement amélioré avant tout dans la branche LPP, grâce à l'accroissement précité de la production. Pour la deuxième fois déjà, il a pu être renoncé à la couverture du déficit du Fonds de garantie. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les destinataires pourront également tirer profit de ce développement réjouissant: dans la branche LPP, les contributions aux frais administratifs seront réduites dans une étendue significative, voire entièrement supprimées dans la branche comptes de libre passage.

Composition du résultat de l'ensemble de la Fondation	2010 CHF	2009 CHF	Ecart
<b>Résultat des intérêts</b>	<b>95'196'049.28</b>	<b>280'489'004.13</b>	-66.1%
Résultat net des placements de la fortune	188'198'639.31	382'891'574.90	-50.8%
Rémunération du capital épargne	-58'328'590.03	-62'145'570.77	-6.1%
Rémunération des réserves mathématiques	-14'144'000.00	-12'633'000.00	12.0%
Intérêt gagné/perdu sur compensation du renchérissement	2'983'000.00	-5'452'000.00	-----
Constitution provision pour protection du capital	-23'513'000.00	-22'172'000.00	6.0%
<b>Résultat du risque</b>	<b>-18'559'049.23</b>	<b>-138'205'800.89</b>	<b>-86.6%</b>
Cotisations de risque (y compris contributions au renchérissement)	76'829'374.41	47'497'219.05	61.8%
Indemnité Fonds de garantie art. 12	3'369'926.45	0.00	.-----
Montants des sinistres*	-98'758'350.09	-185'703'019.94	-46.8%
<b>Résultat des frais</b>	<b>10'247'360.44</b>	<b>5'763'466.29</b>	<b>77.8%</b>
Contributions aux frais de gestion	25'467'259.93	22'937'622.80	11.0%
Produit de prestations fournies	6'252'257.76	3'538'214.24	76.7%
Couverture du déficit par le Fonds de garantie	0.00	0.00	-----
Frais administratifs	-21'472'157.25	-20'712'370.75	3.7%
<b>Résultat actuariel intermédiaire</b>	<b>86'884'360.49</b>	<b>148'046'669.53</b>	<b>-41.3%</b>
<b>Résultat de diverses recettes et dépenses</b>	<b>-730'364.92</b>	<b>2'486'902.36</b>	<b>-----</b>
<b>Excédent de revenus avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours</b>	<b>86'153'995.57</b>	<b>150'520'671.50</b>	<b>-42.8%</b>

\* y compris modification IBNR de CHF 13.2 millions (année précédente: CHF 159 millions) et charge spéciale de CHF 18.8 millions pour l'abaissement du taux d'intérêt technique de 3.5 % à 3.0 %

## 2.2 Courbe du risque invalidité 2010

Globalement, le nombre des cas d'invalidité (augmentations du taux d'invalidité et versements en capital inclus) pour lesquels une prestation a été versée pour la première fois au cours de l'année sous revue s'est accru de tout juste 50 % (année précédente: -65.0 %). Ce chiffre doit être fortement relativisé, car un recul des cas d'invalidité en suspens a eu lieu en même temps.

Nouveaux cas d'invalidité	2010 Nombre	2009 Nombre	Ecart
Prévoyance LPP	98	73	34.2%
Assurance pour les risques des personnes au chômage	328	213	54.0%
<b>Total</b>	<b>426</b>	<b>286</b>	<b>49.0%</b>

Les faits suivants revêtent de l'importance pour l'appréciation de la courbe du risque de l'invalidité:

- Décalage dans le temps: La période entre la naissance du droit à la prestation (année de la naissance du droit) et le premier versement de la prestation s'élève, pour les effectifs de l'Institution supplétive, en moyenne à environ 4.5 ans.
- Cas en suspens dans l'administration: La mise sur pied de l'organisation propre à la Fondation au 1<sup>er</sup> janvier 2009 a eu pour conséquence que des arriérés dans le traitement sont apparus dans la nouvelle organisation, ce qui s'est manifesté, l'année précédente, dans un nombre plus modique de cas pour lesquels une prestation a été versée pour la première fois ainsi que dans un accroissement des cas de prestations en suspens. Au cours de l'année sous revue, il a été possible de liquider à nouveau en partie ces cas en suspens; c'est maintenant l'effet inverse qui se révèle.
- Pratique restrictive auprès de l'AI: La pratique plus restrictive de l'AI, souvent citée, devrait se démontrer dans un recul général des nouveaux rentiers. Cependant, un tel effet n'est actuellement pas encore reconnaissable.
- Situation tendue sur le marché du travail: Cette situation se manifestera avant tout dans la branche assurance pour les risques des personnes au chômage. Les chiffres élevés en termes de chômage pour 2009 et 2010 se révéleront sous la forme d'un effectif de nouveaux rentiers plus important dans deux ans au plus tard (voir «décalage dans le temps» ci-dessus).

## 2.3 Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix

### 2.3.1 Prévoyance LPP

Les rentes de survivants et d'invalidité en cours ont été adaptées au renchérissement au 1<sup>er</sup> janvier 2011 selon les prescriptions légales, c'est-à-dire sur la base des rentes minimales prescrites par la loi. Il n'y a pas eu de compensation avec d'éventuelles parts subobligatoires de la rente. Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont donc adaptées comme suit:

Année du début de la rente	Dernière adaptation	Adaptation au 01.01.2011
1985 – 2005	01.01.2009	-----
2006	01.01.2010	0.3%
2007	-----	2.3%
2008 – 2010	-----	0.0%

Il a été renoncé à l'adaptation des rentes de vieillesse et de risque après l'âge de la retraite pour les raisons suivantes:

- Le degré de couverture théorique n'est pas atteint.
- Les perspectives incertaines des marchés de capitaux exigent une grande retenue.
- Les rentes reposent sur une rémunération de 3.0 %, alors que les avoirs de vieillesse des actifs sont rémunérés en 2010 et en 2011 au taux d'intérêt minimal LPP de 2.0 %.

### **2.3.2 Assurance pour les risques des personnes au chômage**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, les rentes de survivants et d'invalidité ont été adaptées au renchérissement conformément aux prescriptions légales, selon les mêmes critères que dans la branche prévoyance LPP.

Dans la branche assurance pour les risques des personnes au chômage, les prescriptions légales ne prévoient pas de rentes de vieillesse et les rentes d'invalidité ne sont versées que jusqu'à l'âge de la retraite.

## **3 Placements de capitaux**

### **3.1 Rétrospective du marché**

Suite aux turbulences de la crise financière 2007/2008 et à la phase de consolidation en 2009, l'année 2010 s'est déroulée, pour les investisseurs institutionnels, de façon presque banale. Ce propos ne vaut pas pour le développement des marchés de devises. Les budgets publics hautement endettés de pays, tels que la Grèce, l'Irlande, l'Espagne et l'Italie, mais aussi les Etats-Unis, ont mené à une forte dévaluation de l'euro (-19 %) et du dollar US (-11 %) par rapport au franc suisse.

Dans une optique de garantie contre les pertes monétaires, des résultats positifs se sont révélés dans toutes les catégories de placements. Les rendements étaient modestes sur le marché monétaire et en matière d'actions, mais très réjouissants dans le domaine de l'immobilier et des matières premières. A nouveau, les obligations en francs suisses ont fourni une bonne contribution au rendement global. Dans l'intervalle, le rendement des obligations de la Confédération sur 10 ans a baissé à un niveau record de seulement 1.11 %.

### **3.2 Répartition des placements (allocation des actifs)**

Tout au début de 2010, les nouvelles stratégies de placement pour les branches LPP et AC ainsi que la nouvelle réglementation de la garantie contre les pertes monétaires ont été mises en œuvre dans l'ensemble des trois branches. Pour la branche LPP, cela signifiait une augmentation substantielle des investissements en obligations et en actions Global aux dépens des montants élevés de liquidités. Dans la branche AC, des adaptations mineures se sont révélées nécessaires, à savoir une réduction des actions au profit des obligations Global. Les risques de change résultant d'investissements dans des obligations en monnaies étrangères, des Hedge Funds et des matières premières ont nouvellement été intégralement assurés, ce qui représenté une réduction massive du risque de change de l'euro par rapport à autrefois. Au cours de l'année, les investissements en actions de marchés émergents et de matières premières ont été aménagés et/ou augmentés à concurrence de la quote-part prévue dans la stratégie. Sur la base des affaiblissements des monnaies étrangères par rapport au franc suisse ainsi que des intérêts en légère hausse, il a fallu procéder à plusieurs reprises, dans la deuxième moitié de l'année, à des achats additionnels dans la catégorie des obligations Global afin de demeurer dans les fourchettes données. Fondamentalement, l'allocation des actifs a été maintenue le plus près possible de la part neutre en termes de stratégie.

### **3.3 Organisation des placements**

Avec l'introduction d'un office de dépôt central (Global Custody) et de la solution Private Label Funds pour début 2010, l'organisation des placements de l'Institution supplétive a subi une modification fondamentale. A la suite de préparatifs étendus, la transformation a été mise en œuvre en quelques jours, au mois de janvier, et s'est déroulée sans accroc et avec efficacité. L'intégration de la solution Private Label Funds a permis de remplacer en majeure partie la solution des «fonds virtuels» par des fonds de placement effectifs. Comme par le passé, les trois branches détiennent des parts des divers fonds.

Les cinq fonds de placement suivants ont été mis sur pied:

- AEIS Institutional Fund – Marché monétaire en francs suisses
- AEIS Institutional Fund – Obligations en francs suisses
- AEIS Institutional Fund – Obligations Global
- AEIS Institutional Fund – Actions Suisse
- AEIS Institutional Fund – Actions Global

Ces fonds de placement sont des fonds à investisseur unique. La Fondation institution supplétive LPP est le seul investisseur et dispose, en tant que tel, d'un contrat avec UBS Fund Management. Dans le cadre des exigences légales, le contrat confère à l'Institution supplétive le droit de disposition sur la manière dont les fonds sont gérés. La direction des fonds, UBS Fund Management, garantit l'observation des conditions cadres légales et contrôle, en outre, le respect des lignes directrices de placement convenues avec les gestionnaires de patrimoine. De cette façon, environ 85 % du patrimoine géré par la Fondation est nouvellement soumis à la surveillance de la FINMA.

Dans les classes de placements des valeurs immobilières, des Hedge Funds et des matières premières, il existe des contrats directs avec des gérants de fortune.

### 3.4 Stratégie de placement

Les nouvelles stratégies de placement nouvellement introduites pour octobre 2009 (CLP) et janvier 2010 (LPP, AC) ont excellemment fait leurs preuves en 2010. En dépit de marchés de devises et d'intérêts volatils, les degrés de couverture sont restés bien stables. Au près des branches CLP et AC, où des stratégies de placement dynamiques existent en dépendance du degré de couverture, une seule modification est intervenue. Celle-ci a concerné la branche AC où, sur la base de l'évolution des primes et des dommages, un recul du degré de couverture de 5 % a été estimé à fin mai 2010, ce qui a entraîné le passage à une stratégie plus conservatrice dès le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Avec les nouvelles stratégies de placement, la stratégie monétaire a également été redéfinie au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ainsi, les risques de change résultant des investissements en obligations Global, en Hedge Funds et en matières premières ont été entièrement assurés, ce qui a eu pour conséquence, par rapport à autrefois, un risque substantiellement plus modique par rapport à l'euro et épargné à l'Institution supplétive des pertes de change en 2010. Dans le domaine des valeurs immobilières monde, la garantie complète contre les pertes monétaires s'opère dans le fonds immobilier investi.

Le tableau suivant montre les stratégies de placement qui s'appliquaient en 2010 pour les différentes branches:

Stratégie de placement 2010	Total	LPP	CLP*	AC*	
				01.01.-31.05.2010	01.06.-31.12.2010
Marché monétaire CHF/liquidités	20.9%	1.0%	25.0%	23.0%	25.0%
Obligations Suisse	31.7%	45.0%	29.0%	28.5%	29.0%
Obligations monde (hedged)	17.4%	21.5%	16.5%	16.0%	16.5%
Actions Suisse	4.2%	5.0%	4.0%	5.0%	4.0%
Actions monde	10.8%	12.5%	10.5%	12.5%	10.5%
Actions marchés émergents	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%
Hedge Funds	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%
Matières premières	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%
Valeurs immobilières monde (hedged)	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%

\* stratégie de placement dynamique

Font partie de toute stratégie de placement des fourchettes tactiques pour les diverses catégories afin de prévenir un écart trop important de la stratégie. Comme il ressort du tableau d'ensemble ci-après au niveau de la totalité de la fortune, les valeurs se situent, en fin d'année, dans les limites des fourchettes définies.

Allocation de placement au 31.12.2010 (ensemble de la Fondation)	Stratégie	Fourchettes*		Valeur marchande en CHF 31.12.2010	Quote part effective
		min.	max.		
Marché monétaire CHF/liquidités	20.9%	17.3%	25.8%	1'433'675'433.81	22.5%
Obligations CHF	31.7%	27.6%	35.9%	2'001'671'439.25	31.4%
Obligations monde	17.4%	15.3%	19.4%	1'043'339'646.62	16.4%
Actions Suisse	4.2%	3.2%	5.2%	266'965'083.95	4.2%
Actions monde	10.8%	8.8%	13.1%	691'250'780.56	10.8%
Actions marchés émergents	1.0%	0.1%	1.9%	64'574'376.02	1.0%
Valeurs immobilières	9.0%	2.0%	12.7%	491'364'289.34	7.7%
Hedge Funds	3.0%	2.0%	4.0%	168'149'831.39	2.6%
Matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	151'891'651.42	2.4%
FX Overlay	-----	-----	-----	63'094'761.70	1.0%
<b>Total placements de capitaux</b>				<b>6'375'977'294.06</b>	<b>100.0%</b>

\* pondération sur la base des diverses fourchettes des branches

### 3.5 Afflux de capitaux

Les afflux de capitaux nets enregistrés en 2010 se sont élevés à environ 357 millions de francs (année précédente: CHF 421 millions). Au cours de l'année, environ 113 millions de francs (année précédente: CHF 33 millions) s'y sont ajoutés dans la prévoyance LPP, ainsi que 222 millions de francs (année précédente: CHF 391 millions) dans les comptes de libre passage. Un afflux de 22 millions de francs (année précédente: reflux de CHF 3 millions) a été enregistré dans l'assurance pour les risques des personnes au chômage.

Afflux net de capitaux*	2010 en CHF	2009 en CHF	Ecart
LPP net	112'863'188.18	32'910'208.66	242.9%
CLP net	222'501'950.27	391'013'502.37	-43.1%
AC net	21'689'420.79	-3'004'167.65	-----
<b>Total net</b>	<b>357'054'559.24</b>	<b>420'919'543.38</b>	<b>-15.2%</b>

\* cotisations moins prestations versées et frais administratifs, sans recettes spéciales, ni régularisations, sans contrôle de la réaffiliation

### 3.6 Performance

La performance 2010 pour l'ensemble de la fortune de la Fondation s'est élevée à 3.2 % (année précédente: 7.3 %). Par rapport au benchmark, qui – contrairement à la stratégie de placement – ne comporte pas de garantie contre les pertes monétaires – il en a résulté un rendement additionnel de 3.6 %.

Catégorie de placements	Part de la fortune			Performance 2010	
	en mio. CHF	Portefeuille	Stratégie	Portefeuille	Benchmark
Marché monétaire CHF/liquidités	1'433.68	22.5%	20.9%	0.3%	0.2%
Obligations CHF	2'001.67	31.4%	31.7%	3.7%	3.6%
Obligations monde	1'043.34	16.4%	17.4%	-2.6%	-13.9%
Actions Suisse	266.97	4.2%	4.2%	2.9%	2.9%
Actions monde	691.25	10.8%	10.8%	0.8%	0.8%
Actions marchés émergents	64.57	1.0%	1.0%	7.3%	7.2%
Valeurs immobilières	491.36	7.7%	9.0%	8.1%	5.0%
Hedge Funds*	168.15	2.6%	3.0%	-11.0%	-7.2%
Matières premières	151.89	2.4%	2.0%	15.7%	14.6%
FX Overlay	63.09	1.0%	----	----	----
<b>Total global</b>	<b>6'375.98</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>3.2%</b>	<b>-0.4%</b>

\* performance des Hedge Funds à fin novembre 2010

Dans les circonstances données du marché, la performance 2010 des placements de capitaux de l'Institution supplétive peut être désignée globalement de bonne, à l'instar de chacun des trois différentes branches. Des comparaisons avec d'autres institutions de prévoyance démontrent qu'un rendement optimal a été réalisé avec les stratégies de placement conservatrices. L'indice Pictet LPP 25 affiche pour 2010 un rendement de 1.31 %.

Dans l'ensemble, des résultats optimaux ont été atteints dans les diverses catégories de placements. Si l'on tient compte de la garantie contre les pertes monétaires comptabilisée en dehors de la catégorie de placement pour les obligations monde et les Hedge Funds ainsi que des chiffres dérogeant aux délais des Hedge Funds, il en résulte également des rendements positifs.

### 3.7 Rendement

Par rapport au capital investi en moyenne de 5.97 milliards de francs, l'année 2010 a enregistré un rendement total de 3.2 %.

Évolution du rendement brut de l'ensemble de la Fondation par branche	2010 en pour cent	2009 en pour cent
Prévoyance LPP	3.4%	7.2%
Comptes de libre passage	3.2%	7.2%
Assurance pour les risques des personnes au chômage	3.2%	8.1%
<b>Total</b>	<b>3.2%</b>	<b>7.3%</b>



### 3.8 Gouvernance

En tant que membre de l'ASIP, la Fondation institution supplétive LPP s'est soumise à la Charte de l'association. Elle exprime ainsi qu'elle se sent engagée par l'esprit de loyauté et met tout en œuvre pour le réaliser jour après jour.

Avec l'introduction de la solution Private Label Funds, quelque 85 % du patrimoine géré par la Fondation sont désormais également assujettis à la surveillance de la FINMA.

Dans l'année sous revue également, la Fondation a fait exercer, jusqu'au 30 novembre, son droit de vote dans les assemblées générales d'entreprises suisses, à une exception près (UBS), par le mandataire indépendant respectif. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, elle suit les recommandations d'Ethos Services. Elle renonce à exercer son droit de vote pour les entreprises sises à l'étranger.

## 4 Branche prévoyance LPP

L'effectif des assurés s'est accru de 2.9 % pour atteindre 29'277 personnes. Avec 22'653, le nombre des affiliations / entreprises (y compris affiliations sans assurés) est pratiquement inchangé.

La fortune de prévoyance s'est accrue de 13.8 % pour atteindre 1'299.12 millions de francs.

Au cours des deux dernières années, le résultat du risque a été marqué par l'amélioration de la stabilité financière; il est dès lors négatif pour la deuxième fois consécutive. Dans une première étape, la nouvelle politique en matière de provisions avait été mise en œuvre durant l'année précédente, alors que dans une deuxième étape le taux d'intérêt technique a été abaissé à 3.0 % au cours de l'année sous revue.

Les frais administratifs par assuré ont diminué d'environ 3.4 % à 389 francs.

Les placements de capitaux ont obtenu un rendement de 3.4 % (année précédente: 7.2 %). Dans l'année sous revue, les avoirs de vieillesse ont été rémunérés à 2.0 % (année précédente: 2.0 %).

Les comptes affichent un bénéfice de 7.2 millions de francs, lequel est attribué dans son intégralité aux réserves pour fluctuation des cours.

LPP	2010	2009	Ecart
Nombre d'assurés actifs	29'277	28'443	2.9%
Nombre de rentes versées	2'781	2'376	17.0%
Nombre d'employeurs affiliés	22'653	22'454	0.9%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	1'229'120'119.97	1'080'108'886.30	13.8%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	1'175'787'598.93	1'033'983'826.80	13.7%
Excédent de revenus avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	7'207'461.54	22'699'826.94	-68.2%
Frais administratifs*	12'483'449.10	12'418'877.65	0.5%
Frais administratifs par assuré en CHF	389.40	402.96	-3.4%
Rendement sur le capital moyen investi	3.41%	7.22%	-52.7%
Degré de couverture: effectif	104.54%	104.46%	0.1%
Degré de couverture: théorique	117.50%	115.50%	1.7%

\* sans frais de gestion de fortune

Le Conseil de fondation a décidé de limiter au minimum prescrit par la loi la compensation du renchérissement au 1<sup>er</sup> janvier 2011 sur les rentes en cours. Les rentes de vieillesse n'ont pas été adaptées à l'évolution des prix. La rémunération des avoirs de vieillesse des actifs est poursuivie au niveau actuel (taux d'intérêt minimal LPP de 2.0 %).

## 5 Branche comptes de libre passage

Le nombre de comptes a augmenté de 4.5 % pour passer à 726'136.

La fortune de prévoyance s'est accrue de 8.1 % pour atteindre 4'867 millions de francs.

Les frais administratifs par compte s'élèvent à 9.70 francs.

Les fonds placés ont obtenu un rendement de 3.2 % (année précédente: 7.2 %).

CLP	2010	2009	Ecart
Nombre de comptes	726'136	694'934	4.5%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	4'867'222'445.29	4'501'217'268.05	8.1%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	4'748'274'697.88	4'456'502'248.64	6.5%
Excédent de revenus avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours	74'235'665.29	220'860'399.04	-66.4%
Frais administratifs*	7'040'538.00	6'672'882.20	5.5%
Frais administratifs par compte en CHF	9.70	9.60	1.0%
Rendement sur le capital moyen investi	3.20%	7.18%	-55.5%
Degré de couverture: effectif	102.51%	101.00%	1.5%
Degré de couverture: théorique	113.40%	113.40%	0.0%

\* sans frais de gestion de fortune

Conformément à la décision du Conseil de fondation, la rémunération des comptes de libre passage s'aligne en premier lieu sur les possibilités financières de la Fondation et, en outre, sur les taux d'intérêt crédités par des banques suisses représentatives. Pour cette raison, et parce que le niveau des intérêts était généralement très bas au cours de l'exercice sous revue, un taux d'intérêt de 1.0 % a été crédité aux comptes de libre passage pendant toute l'année 2010.

Les comptes clôturent sur un bénéfice de 74 millions de francs, lequel est attribué dans son intégralité aux réserves pour fluctuation des cours.

## 6 Branche assurance pour les risques des personnes au chômage

En raison de la régression du chômage vers la fin de l'année par rapport à l'année précédente, le nombre des assurés a diminué de 14 % à 148'636 personnes.

La fortune de prévoyance s'est accrue de 8.4 % pour atteindre 448.7 millions de francs.

Grâce à la majoration des taux de cotisation de 0.8 % à 2.5 % (approbation par le Conseil fédéral au 1<sup>er</sup> juin 2010) et en raison du chômage important par rapport à l'année précédente, le résultat du risque ne s'est révélé que légèrement négatif. Le résultat du risque de l'année précédente était marqué par la deuxième étape de l'amélioration de la stabilité financière (mise en œuvre de la nouvelle politique en matière de provisions).

Les frais administratifs par rente versée s'élèvent à environ 376 francs.

Les fonds placés ont obtenu un rendement de 3.2 % (année précédente: 8.1 %).

Les comptes clôturent sur un bénéfice de 4.7 millions de francs, lequel est attribué dans son intégralité aux réserves pour fluctuation des cours.

AC	2010	2009	Ecart
Nombre d'assurés actifs*	148'636	172'740	-14.0%
Nombre de rentes versées	4'184	4'156	0.7%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	448'748'494.10	413'976'625.36	8.4%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	393'165'000.00	363'104'000.00	8.3%
Excédent de revenus avant dissolution de la réserve pour fluctuation des cours	4'710'868.74	-93'039'554.48	-----
Frais administratifs**	1'573'326.10	1'441'816.90	9.1%
Frais administratifs par rente versée en CHF	376.03	346.92	8.4%
Rendement sur le capital moyen investi	3.21%	8.12%	-60.5%
Degré de couverture: effectif	114.14%	114.01%	0.1%
Degré de couverture: théorique	114.40%	123.80%	-7.6%

\* Dans la branche AC, l'assurance des actifs fonctionne sans notification des mutations. Seule la survenance d'un cas de prestation fait entrer les assurés individuellement dans les effectifs.

\*\* sans frais de gestion de fortune

Le Conseil de fondation a décidé de limiter la compensation du renchérissement sur les rentes en cours au minimum prescrit par la loi.

## 7 Branche contrôle de la réaffiliation

Toutes les institutions de prévoyance ont l'obligation de déclarer à la Fondation institution supplétive LPP les contrats d'affiliation dissouts.

En 2010, le nombre de déclarations reçues a de nouveau baissé. Le nombre des mises en demeure est à nouveau en régression et celui des déclarations pour affiliation d'office a également reculé.

En 2010, les frais administratifs par déclaration reçue ont plus que doublé et s'élèvent à environ 29 francs. Le motif en est une charge spéciale unique pour la migration de la réaffiliation vers le système d'administration des comptes de libre passage.

Evénements	2010 Nombre	2009 Nombre	Ecart
Déclarations reçues	12'932	15'630	-17.3%
Mises en demeure	1'152	1'445	-20.3%
Affiliations forcées	358	721	-50.3%
Frais administratifs*	374'844.05	178'794.00	109.7%
Frais administratifs par déclaration en CHF	28.99	11.44	153.4%

\* sans frais de gestion de fortune

## Comptes annuels

### A Bilans et comptes d'exploitation

#### 1 Bilan de l'ensemble de la Fondation

	Indice Annexe	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Placement de la fortune</b>		<b>6'642'169'399.53</b>	<b>6'112'673'611.10</b>
Liquidités	68	97'315'317.70	91'940'992.83
Liquidités (1)		72'353'444.51	69'701'002.44
Liquidités (2)		24'961'873.19	22'239'990.39
Créances sur les cotisants	69	138'432'743.45	128'978'078.45
Autres créances	71	24'514'330.73	25'562'385.21
Avoirs auprès tiers		198'038.22	296'773.13
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions		4'030'716.29	8'767'532.84
Avoirs auprès du Fonds de garantie		19'936'099.22	16'230'238.04
Avoirs auprès de destinataires		349'477.00	267'841.20
Placements de capitaux	64	6'375'977'294.06	5'859'352'536.49
Marché monétaire CHF		1'433'675'433.81	1'582'900'275.81
Obligations CHF		2'001'671'439.25	1'910'861'709.96
Obligations monde		1'043'339'646.62	851'054'402.96
Emprunts convertibles		0.00	0.00
Actions Suisse		266'965'083.95	250'619'053.94
Actions monde		691'250'780.56	607'544'392.80
Actions marchés émergents		64'574'376.02	0.00
Matières premières		151'891'651.42	61'341'664.00
Hedge Funds		168'149'831.39	134'379'924.00
Valeurs immobilières		491'364'289.34	460'651'113.02
FX Overlay		63'094'761.70	0.00
Matériel d'exploitation		5'929'713.59	6'839'618.12
<b>Actifs de régularisation</b>		<b>6'236'835.75</b>	<b>2'120'779.15</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>6'648'406'235.28</b>	<b>6'114'794'390.25</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Engagements</b>		<b>101'569'126.47</b>	<b>117'413'210.49</b>
Prestations de libre passage et rentes		40'852'946.25	39'407'789.35
Autres engagements	72	60'716'180.22	78'005'421.14
<b>Passifs de régularisation</b>		<b>567'939.30</b>	<b>747'054.65</b>
<b>Réserve de contributions patronales</b>	69	<b>203'599.15</b>	<b>205'982.15</b>
<b>Provisions non techniques</b>	73	<b>974'511.00</b>	<b>1'125'363.25</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>6'317'227'296.81</b>	<b>5'853'590'075.44</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	52	5'463'193'296.81	5'144'335'075.44
Capital de prévoyance rentiers	54	516'207'000.00	444'044'000.00
Provisions techniques	56	337'827'000.00	265'211'000.00
<b>Réserve pour fluctuation des cours</b>	63	<b>227'858'762.55</b>	<b>141'707'704.27</b>
<b>Fonds disponibles (dont CHF 5'000.00 capital de fondation)</b>		<b>5'000.00</b>	<b>5'000.00</b>
Etat au début de la période		0.00	-88'057'590.20
Capital de la Fondation		5'000.00	5'000.00
Résultat annuel		0.00	88'057'590.20
<b>Total des passifs</b>		<b>6'648'406'235.28</b>	<b>6'114'794'390.25</b>

## 2 Compte d'exploitation de l'ensemble de la Fondation

	Indice Annexe	2010 CHF	2009 CHF
<b>Cotisations et dépôts ordinaires et autres</b>		<b>194'007'742.94</b>	<b>154'270'899.05</b>
Cotisations salariés		82'501'024.05	71'172'751.80
Cotisations employeurs		103'543'279.94	73'560'506.55
Dépôts uniques et sommes de rachat		1'941'013.00	2'126'430.65
Dédommagement Fonds de garantie pour cas de l'art. 12		3'369'926.45	0.00
Subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge		2'628'390.50	7'294'003.10
Versements à la réserve de contributions patronales		24'109.00	117'206.95
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>1'104'412'575.48</b>	<b>1'126'791'572.05</b>
Dépôts de libre passage		1'102'290'442.72	1'125'252'121.65
Paiements versements anticipés EPL/divorce		2'122'132.76	1'539'450.40
<b>Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>1'298'420'318.42</b>	<b>1'281'062'471.10</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-164'760'766.59</b>	<b>-154'939'484.29</b>
Rentes de vieillesse		-11'821'973.35	-9'100'990.00
Rentes de survivants		-3'370'864.25	-2'847'875.50
Rentes d'invalidité		-20'640'921.85	-19'758'720.80
Rentes pour enfants		-2'852'763.35	-2'792'478.40
Prestations en capital lors de la retraite		-104'005'096.20	-100'881'256.35
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-22'069'147.59	-19'558'163.24
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-755'507'679.39</b>	<b>-683'881'873.38</b>
Prestations de libre passage à la sortie		-720'381'579.85	-653'066'251.75
Versements anticipés EPL/divorce		-17'038'804.09	-15'381'834.58
Versements à la dissolution du contrat		-18'087'295.45	-15'433'787.05
<b>Flux allant aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-920'268'445.98</b>	<b>-838'821'357.67</b>
<b>Dissolution/constitution capitaux de prév., provisions techn., réserves de cotisations</b>		<b>-470'091'387.87</b>	<b>-663'406'648.28</b>
Dissolution/constitution de capital de prévoyance assurés actifs	52	-266'988'091.34	-371'449'977.06
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	54	-72'163'000.00	-35'424'000.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	56	-72'616'000.00	-194'380'000.00
Rémunération du capital épargne	52	-58'328'590.03	-62'145'570.77
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	69	4'293.50	-7'100.45
<b>Dépenses d'assurances</b>		<b>-532'062.10</b>	<b>-1'182'989.45</b>
Cotisations au Fonds de garantie		-532'062.10	-1'182'989.45
<b>Résultat net de la partie assurance</b>		<b>-92'471'577.53</b>	<b>-222'348'524.30</b>
<b>Résultat net du placement de la fortune</b>		<b>188'198'639.31</b>	<b>382'891'574.90</b>
Intérêts encaissés sur les liquidités		291'598.87	319'821.38
Intérêts des autres créances		1'487'519.36	351'505.26
Rémunération des placements de capitaux		193'175'699.25	390'750'219.97
Résultat marché monétaire CHF	67	7'673'238.48	11'983'747.77
Résultat obligations CHF	67	72'361'338.56	136'232'056.54
Résultat obligations monde	67	-30'702'421.64	40'971'370.53
Résultat emprunts convertibles	67	0.00	93'848.31
Résultat actions Suisse	67	7'741'434.89	46'650'231.65
Résultat actions monde	67	9'532'750.09	121'708'942.74
Résultat actions marchés émergents	67	3'911'379.27	0.00
Résultat matières premières	67	22'249'166.57	9'970'372.82
Résultat Hedge Funds	67	-19'593'252.19	7'754'593.98
Résultat valeurs immobilières	67	35'163'691.49	15'385'055.63
Résultat FX Overlay	67	84'838'359.85	0.00
Résultat autres recettes/dépenses		13.88	0.00
Dépenses de gestion de la fortune	76	-5'497'029.24	-7'126'610.73
Charges d'intérêts		-1'259'148.93	-1'403'360.98
<b>Dissolution/constitution de provisions non techniques</b>	73	<b>150'852.25</b>	<b>411'883.48</b>
<b>Autres recettes</b>		<b>30'512'656.55</b>	<b>24'425'639.56</b>
Produit de prestations de services fournies	76	12'710'717.76	10'309'639.24
Autres recettes	74	17'801'938.79	14'116'000.32
<b>Autres charges</b>		<b>-18'767'355.05</b>	<b>-14'147'531.39</b>
<b>Charges administratives</b>	76	<b>-21'472'157.25</b>	<b>-20'712'370.75</b>
<b>Excédent de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours</b>		<b>86'151'058.28</b>	<b>150'520'671.50</b>
<b>Modification de la réserve pour fluctuation des cours</b>	63	<b>-86'151'058.28</b>	<b>-61'186'987.71</b>
Constitution de la réserve pour fluctuation des cours		-86'151'058.28	-67'414'846.35
Dissolution de la réserve pour fluctuation des cours		0.00	6'227'858.64
<b>Résultat annuel</b>		<b>0.00</b>	<b>89'333'683.79</b>

### 3 Bilan prévoyance LPP

	Indice Annexe	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Placement de la fortune</b>		<b>1'294'096'700.38</b>	<b>1'155'525'518.91</b>
Liquidités	68	25'735'595.73	61'907'780.96
Créances sur les cotisants	69	138'432'743.45	128'978'078.45
Autres créances	71	32'736'135.21	104'250'348.57
Placements de capitaux	64	1'094'475'567.83	857'407'100.05
Marché monétaire CHF		25'654'444.13	216'880'453.78
Obligations CHF		482'901'617.42	288'385'914.08
Obligations monde		224'724'775.90	132'674'909.43
Emprunts convertibles		0.00	0.00
Actions Suisse		54'968'505.50	36'242'408.51
Actions monde		136'756'184.27	85'051'180.73
Actions marchés émergents		11'060'991.13	0.00
Matières premières		22'723'541.08	8'963'548.43
Hedge Funds		29'809'435.27	20'156'092.49
Valeurs immobilières		91'857'770.58	69'052'592.60
FX Overlay		14'018'302.55	0.00
Matériel d'exploitation		2'716'658.16	2'982'210.88
<b>Actifs de régularisation</b>		<b>20'253.75</b>	<b>24'936.25</b>
<b>Total des actifs</b>		<b><u>1'294'116'954.13</u></b>	<b><u>1'155'550'455.16</u></b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Engagements</b>		<b>63'657'698.93</b>	<b>73'924'629.69</b>
Prestations de libre passage et rentes		40'824'112.66	39'322'867.82
Autres engagements	72	22'833'586.27	34'601'761.87
<b>Passifs de régularisation</b>		<b>285'039.08</b>	<b>246'278.82</b>
<b>Réserve de contributions patronales</b>	69	<b>203'599.15</b>	<b>205'982.15</b>
<b>Provisions non techniques</b>	73	<b>850'497.00</b>	<b>1'064'678.20</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>1'175'787'598.93</b>	<b>1'033'983'826.80</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	52	760'603'598.93	710'004'826.80
Capital de prévoyance rentiers	54	297'368'000.00	231'035'000.00
Provisions techniques	56	117'816'000.00	92'944'000.00
<b>Réserve pour fluctuation des cours</b>	63	<b>53'327'521.04</b>	<b>46'120'059.50</b>
<b>Fonds disponibles (dont CHF 5'000.00 capital de fondation)</b>		<b>5'000.00</b>	<b>5'000.00</b>
Etat au début de la période		0.00	0.00
Capital de la Fondation		5'000.00	5'000.00
Résultat annuel		0.00	0.00
<b>Total des passifs</b>		<b><u>1'294'116'954.13</u></b>	<b><u>1'155'550'455.16</u></b>

## 4 Compte d'exploitation prévoyance LPP

	Indice Annexe	2010 CHF	2009 CHF
<b>Cotisations et dépôts ordinaires et autres</b>		<b>150'908'650.55</b>	<b>136'798'273.35</b>
Cotisations salariés		61'607'660.95	62'721'072.95
Cotisations employeurs		81'337'550.65	64'539'559.70
Dépôts uniques et sommes de rachat		1'941'013.00	2'126'430.65
Dédommagement Fonds de garantie pour cas de l'art. 12		3'369'926.45	0.00
Subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge		2'628'390.50	7'294'003.10
Versements à la réserve de contributions patronales		24'109.00	117'206.95
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>174'716'692.83</b>	<b>119'669'733.60</b>
Dépôts de libre passage		174'281'863.93	119'553'004.30
Paievements versements anticipés EPL/divorce		434'828.90	116'729.30
<i>Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>		<b>325'625'343.38</b>	<b>256'468'006.95</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-59'729'191.45</b>	<b>-56'554'897.69</b>
Rentes de vieillesse		-11'821'973.35	-9'100'990.00
Rentes de survivants		-1'042'136.00	-846'076.00
Rentes d'invalidité		-5'520'772.30	-4'988'600.05
Rentes pour enfants		-902'531.85	-756'207.60
Prestations en capital lors de la retraite		-39'166'771.65	-40'038'013.55
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-1'275'006.30	-825'010.49
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-140'549'514.65</b>	<b>-153'796'029.65</b>
Prestations de libre passage à la sortie		-117'514'433.90	-133'680'755.95
Versements anticipés EPL/divorce		-4'947'785.30	-4'681'486.65
Versements à la dissolution du contrat		-18'087'295.45	-15'433'787.05
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>		<b>-200'278'706.10</b>	<b>-210'350'927.34</b>
<b>Dissolution/constitution capitaux de prév., provisions techn., réserves de cotisations</b>		<b>-141'799'478.63</b>	<b>-70'559'008.55</b>
Dissolution/constitution de capital de prévoyance assurés actifs	52	-37'442'665.78	26'246'307.90
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	54	-66'333'000.00	-25'694'000.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	56	-24'872'000.00	-58'752'000.00
Rémunération du capital épargne	52	-13'156'106.35	-12'352'216.00
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	69	4'293.50	-7'100.45
<b>Dépenses d'assurances</b>		<b>-532'062.10</b>	<b>-1'182'989.45</b>
Cotisations au Fonds de garantie		-532'062.10	-1'182'989.45
<b>Résultat net de la partie assurance</b>		<b>-16'984'903.45</b>	<b>-25'624'918.39</b>
<b>Résultat net du placement de la fortune</b>		<b>31'423'272.05</b>	<b>57'333'321.09</b>
Intérêts encaissés sur les liquidités		19'014.60	25'039.41
Intérêts des autres créances		887'519.36	351'505.26
Rémunération des placements de capitaux		32'769'512.20	59'441'861.79
Résultat marché monétaire CHF	67	290'204.69	1'790'011.86
Résultat obligations CHF	67	14'023'861.05	21'120'966.15
Résultat obligations monde	67	-8'051'101.60	6'667'697.26
Résultat emprunts convertibles	67	0.00	3'097.20
Résultat actions Suisse	67	1'566'331.86	6'775'830.41
Résultat actions monde	67	1'393'779.08	18'041'497.78
Résultat actions marchés émergents	67	745'584.79	0.00
Résultat matières premières	67	2'715'269.55	1'510'534.54
Résultat Hedge Funds	67	-3'270'437.99	1'225'136.01
Résultat valeurs immobilières	67	6'330'680.40	2'307'090.58
Résultat FX Overlay	67	17'025'340.37	0.00
Dépenses de gestion de la fortune	76	-979'153.90	-1'115'716.32
Charges d'intérêts		-1'273'620.21	-1'369'369.05
<b>Dissolution/constitution de provisions non techniques</b>	73	<b>214'181.20</b>	<b>413'801.55</b>
<b>Autres recettes</b>		<b>23'606'531.84</b>	<b>17'097'234.19</b>
Produit de prestations de services fournies	76	5'877'413.71	3'359'420.24
Autres recettes	74	17'729'118.13	13'737'813.95
<b>Autres charges</b>	75	<b>-18'568'171.00</b>	<b>-14'100'733.85</b>
<b>Charges administratives</b>	76	<b>-12'483'449.10</b>	<b>-12'418'877.65</b>
<i>Excédent de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours</i>		<b>7'207'461.54</b>	<b>22'699'826.94</b>
<b>Modification de la réserve pour fluctuation des cours</b>	63	<b>-7'207'461.54</b>	<b>-22'699'826.94</b>
Constitution de la réserve pour fluctuation des cours		-7'207'461.54	-22'699'826.94
Dissolution de la réserve pour fluctuation des cours		0.00	0.00
<b>Résultat annuel</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## 5 Bilan comptes de libre passage

	Indice Annexe	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Placement de la fortune</b>		<b>4'920'981'538.72</b>	<b>4'588'517'482.06</b>
Liquidités	68	66'218'159.09	32'649'105.60
Autres créances	71	3'104'478.34	-11'529'187.75
Placements de capitaux	64	4'849'165'827.04	4'564'073'465.21
Marché monétaire CHF		1'292'344'594.74	1'245'748'708.85
Obligations CHF		1'399'878'835.98	1'488'870'726.36
Obligations monde		751'559'498.61	684'970'309.33
Emprunts convertibles		0.00	0.00
Actions Suisse		195'249'134.67	187'027'061.06
Actions monde		510'093'330.90	449'395'155.38
Actions marchés émergents		48'976'051.52	0.00
Matières premières		117'776'002.20	47'579'034.98
Hedge Funds		126'232'694.15	103'979'676.67
Valeurs immobilières		362'249'018.67	356'502'792.58
FX Overlay		44'806'665.60	0.00
Matériel d'exploitation		2'493'074.25	3'324'099.00
<b>Actifs de régularisation</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>4'920'981'538.72</b>	<b>4'588'517'482.06</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Engagements</b>		<b>53'499'040.97</b>	<b>86'848'338.19</b>
Prestations de libre passage et rentes		7'935.49	14'276.68
Autres engagements	72	53'491'105.48	86'834'061.51
<b>Passifs de régularisation</b>		<b>237'165.46</b>	<b>426'451.82</b>
<b>Provisions non techniques</b>	73	<b>22'887.00</b>	<b>25'424.00</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>4'748'274'697.88</b>	<b>4'456'502'248.64</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	52	4'702'589'697.88	4'434'330'248.64
Provisions techniques	56	45'685'000.00	22'172'000.00
<b>Réserve pour fluctuation des cours</b>	63	<b>118'947'747.41</b>	<b>44'715'019.41</b>
<b>Découvert/fonds disponibles</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Etat au début de la période		0.00	-174'869'286.04
Capital de la Fondation		0.00	0.00
Résultat annuel		0.00	174'869'286.04
<b>Total des passifs</b>		<b>4'920'981'538.72</b>	<b>4'588'517'482.06</b>



## 6 Compte d'exploitation comptes de libre passage

	Indice Annexe	2010 CHF	2009 CHF
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>929'695'882.65</b>	<b>1'007'121'838.45</b>
Dépôts de libre passage		928'008'578.79	1'005'699'117.35
Paievements versements anticipés EPL/divorce		1'687'303.86	1'422'721.10
<b>Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>929'695'882.65</b>	<b>1'007'121'838.45</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-85'195'229.64</b>	<b>-79'349'610.15</b>
Prestations en capital lors de la retraite		-64'838'324.55	-60'843'242.80
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-20'356'905.09	-18'506'367.35
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-614'958'164.74</b>	<b>-530'085'843.73</b>
Prestations de libre passage à la sortie		-602'867'145.95	-519'385'495.80
Versements anticipés EPL/divorce		-12'091'018.79	-10'700'347.93
<b>Flux allant aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-700'153'394.38</b>	<b>-609'435'453.88</b>
<b>Dissolution/constitution capitaux de prév., provisions techn., réserves de cotisations</b>		<b>-298'230'909.24</b>	<b>-469'661'639.73</b>
Dissolution/constitution de capital de prévoyance assurés actifs	52	-229'545'425.56	-397'696'284.96
Dissolution/constitution de provisions techniques	56	-23'513'000.00	-22'172'000.00
Rémunération du capital épargne	52	-45'172'483.68	-49'793'354.77
<b>Résultat net de la partie assurance</b>		<b>-68'688'420.97</b>	<b>-71'975'255.16</b>
<b>Résultat net du placement de la fortune</b>		<b>143'601'733.94</b>	<b>292'390'998.04</b>
Intérêts encaissés sur les liquidités		267'987.70	290'637.25
Intérêts des autres créances		600'000.00	0.00
Rémunération des placements de capitaux		146'861'435.34	297'539'127.16
Résultat marché monétaire CHF	67	6'788'944.20	9'250'462.22
Résultat obligations CHF	67	53'601'293.83	105'192'773.06
Résultat obligations monde	67	-21'041'778.53	32'600'982.59
Résultat emprunts convertibles	67	0.00	86'023.04
Résultat actions Suisse	67	5'664'983.46	34'624'995.59
Résultat actions monde	67	7'455'988.41	90'272'060.46
Résultat actions marchés émergents	67	2'932'401.42	0.00
Résultat matières premières	67	18'201'333.99	7'691'723.75
Résultat Hedge Funds	67	-14'899'802.39	5'908'002.95
Résultat valeurs immobilières	67	25'800'424.55	11'912'103.50
Résultat FX Overlay	67	62'357'632.52	0.00
Résultat autres recettes/dépenses		13.88	0.00
Dépenses de gestion de la fortune	76	-4'157'110.38	-5'406'649.59
Charges d'intérêts		29'421.28	-32'116.78
<b>Dissolution/constitution de provisions non techniques</b>	73	<b>2'537.00</b>	<b>5'813.08</b>
<b>Autres recettes</b>		<b>6'527'684.95</b>	<b>7'140'722.85</b>
Produit de prestations de services fournies	76	6'458'460.00	6'771'425.00
Autres recettes	74	69'224.95	369'297.85
<b>Autres charges</b>	75	<b>-170'268.92</b>	<b>-28'997.57</b>
<b>Charges administratives</b>	76	<b>-7'040'538.00</b>	<b>-6'672'882.20</b>
<b>Excédent de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours</b>		<b>74'232'728.00</b>	<b>220'860'399.04</b>
<b>Modification de la réserve pour fluctuation des cours</b>	63	<b>-74'232'728.00</b>	<b>-44'715'019.41</b>
Constitution de la réserve pour fluctuation des cours		-74'232'728.00	-44'715'019.41
Dissolution de la réserve pour fluctuation des cours		0.00	0.00
<b>Résultat annuel</b>		<b>0.00</b>	<b>176'145'379.63</b>

## 7 Bilan assurance pour les risques des personnes au chômage

	Indice Annexe	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Placement de la fortune</b>		<b>444'720'996.57</b>	<b>443'603'198.27</b>
Liquidités	68	5'106'378.93	-2'896'805.28
Autres créances	71	6'568'704.56	8'108'013.80
Placements de capitaux	64	432'335'899.19	437'871'971.23
Marché monétaire CHF		115'676'394.94	120'271'113.18
Obligations CHF		118'890'985.85	133'605'069.52
Obligations monde		67'055'372.11	33'409'184.20
Emprunts convertibles		0.00	0.00
Actions Suisse		16'747'443.78	27'349'584.37
Actions monde		44'401'265.39	73'098'056.69
Actions marchés émergents		4'537'333.37	0.00
Matières premières		11'392'108.14	4'799'080.59
Hedge Funds		12'107'701.97	10'244'154.84
Valeurs immobilières		37'257'500.09	35'095'727.84
FX Overlay		4'269'793.55	0.00
Matériel d'exploitation		710'013.89	520'018.52
<b>Actifs de régularisation</b>		<b>6'216'582.00</b>	<b>2'095'842.90</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>450'937'578.57</b>	<b>445'699'041.17</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Engagements</b>		<b>2'051'981.90</b>	<b>31'613'183.35</b>
Prestations de libre passage et rentes		20'898.10	70'644.85
Autres engagements	72	2'031'083.80	31'542'538.50
<b>Passifs de régularisation</b>		<b>35'975.57</b>	<b>73'971.41</b>
<b>Provisions non techniques</b>	73	<b>101'127.00</b>	<b>35'261.05</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>393'165'000.00</b>	<b>363'104'000.00</b>
Capital de prévoyance rentiers	54	218'839'000.00	213'009'000.00
Provisions techniques	56	174'326'000.00	150'095'000.00
<b>Réserve pour fluctuation des cours</b>	63	<b>55'583'494.10</b>	<b>50'872'625.36</b>
<b>Fonds disponibles</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Etat au début de la période		0.00	86'811'695.84
Capital de la Fondation		0.00	0.00
Résultat annuel		0.00	-86'811'695.84
<b>Total des passifs</b>		<b>450'937'578.57</b>	<b>445'699'041.17</b>

## 8 Compte d'exploitation assurance pour les risques des personnes au chômage

	Indice Annexe	2010 CHF	2009 CHF
<b>Cotisations et dépôts ordinaires et autres</b>		<b>43'099'092.39</b>	<b>17'472'625.70</b>
Cotisations salariés		20'893'363.10	8'451'678.85
Cotisations employeurs		22'205'729.29	9'020'946.85
<i>Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>		<b>43'099'092.39</b>	<b>17'472'625.70</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-19'836'345.50</b>	<b>-19'034'976.45</b>
Rentes de survivants		-2'328'728.25	-2'001'799.50
Rentes d'invalidité		-15'120'149.55	-14'770'120.75
Rentes pour enfants		-1'950'231.50	-2'036'270.80
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-437'236.20	-226'785.40
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>		<b>-19'836'345.50</b>	<b>-19'034'976.45</b>
<b>Dissolution/constitution capitaux de prév., provisions techn., réserves de cotisations</b>		<b>-30'061'000.00</b>	<b>-123'186'000.00</b>
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	54	-5'830'000.00	-9'730'000.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	56	-24'231'000.00	-113'456'000.00
<b>Résultat net de la partie assurance</b>		<b>-6'798'253.11</b>	<b>-124'748'350.75</b>
<b>Résultat net du placement de la fortune</b>		<b>13'173'633.32</b>	<b>33'167'255.77</b>
Intérêts encaissés sur les liquidités		4'596.57	4'144.72
Rémunération des placements de capitaux		13'544'751.71	33'769'231.02
Résultat marché monétaire CHF	67	594'089.59	943'273.69
Résultat obligations CHF	67	4'736'183.68	9'918'317.33
Résultat obligations monde	67	-1'609'541.51	1'702'690.68
Résultat emprunts convertibles	67	0.00	4'728.07
Résultat actions Suisse	67	510'119.57	5'249'405.65
Résultat actions monde	67	682'982.60	13'395'384.50
Résultat actions marchés émergents	67	233'393.06	0.00
Résultat matières premières	67	1'332'563.03	768'114.53
Résultat Hedge Funds	67	-1'423'011.81	621'455.02
Résultat valeurs immobilières	67	3'032'586.54	1'165'861.55
Résultat FX Overlay	67	5'455'386.96	0.00
Dépenses de gestion de la fortune	76	-360'764.96	-604'244.82
Charges d'intérêts		-14'950.00	-1'875.15
<b>Dissolution/constitution de provisions non techniques</b>	73	<b>-65'865.95</b>	<b>-7'731.15</b>
<b>Autres recettes</b>		<b>3'595.71</b>	<b>8'888.52</b>
Autres recettes	74	3'595.71	8'888.52
<b>Autres charges</b>	75	<b>-28'915.13</b>	<b>-17'799.97</b>
<b>Charges administratives</b>	76	<b>-1'573'326.10</b>	<b>-1'441'816.90</b>
<i>Excédent de recettes avant constitution de la réserve pour fluctuation des cours</i>		<b>4'710'868.74</b>	<b>-93'039'554.48</b>
<b>Modification de la réserve pour fluctuation des cours</b>	63	<b>-4'710'868.74</b>	<b>6'227'858.64</b>
Constitution de la réserve pour fluctuation des cours		-4'710'868.74	0.00
Dissolution de la réserve pour fluctuation des cours		0.00	6'227'858.64
<b>Résultat annuel</b>		<b>0.00</b>	<b>-86'811'695.84</b>

## 9 Bilan contrôle de la réaffiliation

	Indice Annexe	<b>31.12.2010</b> CHF	<b>31.12.2009</b> CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Placement de la fortune</b>		<b>371'995.29</b>	<b>294'201.27</b>
Liquidités	68	255'183.95	280'911.55
Autres créances	71	106'844.05	0.00
Avoirs auprès du Fonds de garantie		106'844.05	0.00
Matériel d'exploitation		9'967.29	13'289.72
<b>Total des actifs</b>		<b>371'995.29</b>	<b>294'201.27</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Engagements</b>		<b>362'236.10</b>	<b>293'848.67</b>
Autres engagements	72	362'236.10	293'848.67
Engagements auprès d'autres branches		334'295.15	256'002.35
Engagements en général		27'940.95	6'640.32
Engagements auprès du Fonds de garantie		0.00	31'206.00
<b>Passifs de régularisation</b>		<b>9'759.19</b>	<b>352.60</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>371'995.29</b>	<b>294'201.27</b>

## 10 Compte d'exploitation contrôle de la réaffiliation

	Indice Annexe	<b>2010</b> CHF	<b>2009</b> CHF
<b>Autres recettes</b>		<b>374'844.05</b>	<b>178'794.00</b>
Produit de prestations de services fournies	76	374'844.05	178'794.00
<b>Charges administratives</b>	76	<b>-374'844.05</b>	<b>-178'794.00</b>
<b>Résultat annuel</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## B Annexe

### 1 Bases et organisation

#### 11 Forme juridique et but

La Fondation institution supplétive LPP est une institution de prévoyance du secteur privé, fondée le 6 décembre 1983, à la demande du législateur (cf. art. 54 LPP), par les organisations faïtières des travailleurs et des employeurs<sup>1</sup>. Elle est inscrite au registre du commerce de la ville de Berne sous le nom de «Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'Institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP)».

L'art. 60 al. 2 et 5 et l'art. 11 al. 3<sup>bis</sup> LPP décrivent les tâches de la Fondation institution supplétive LPP.

La Fondation exécute les tâches qui lui sont confiées dans les quatre branches suivantes :

- «Prévoyance LPP» (art. 60 al. 2 let. a, b, c et d LPP);
- «Comptes de libre passage» (art. 60 al. 5 LPP);
- «Assurance pour les risques des personnes au chômage» (art. 60 al. 2 let. e LPP); et
- «Contrôle de la réaffiliation» (art. 11 al. 3<sup>bis</sup> LPP).

L'Institution supplétive est réputée autorité au sens de l'art. 1 al. 2 let. e de la loi fédérale sur la procédure administrative (art. 54 al. 4 LPP). Pour accomplir ses tâches dans le cadre de la branche prévoyance LPP, la Fondation peut rendre des décisions (art. 60 al. 2<sup>bis</sup> LPP).

#### 12 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

L'Institution supplétive est inscrite au registre LPP de l'Office fédéral des assurances sociales (numéro d'enregistrement C1.0000).

La Fondation est soumise à la loi sur le libre passage et affiliée au Fonds de garantie (numéro d'enregistrement D1 1004). Le Fonds de garantie garantit les prestations selon l'art. 56 al. 1 let. b, c et d LPP. Il verse les prestations légales des institutions de prévoyance insolubles, accorde des subsides pour structure d'âge défavorable, finance des cas de prestations sur la base de l'art. 12 LPP et couvre le déficit en matière de coûts (cf. art. 72 LPP).

---

<sup>1</sup> Les associations fondatrices étaient: Union centrale des associations patronales suisses (représentée par Heinz Allenspach et Klaus Hug), Union suisse des arts et métiers (représentée par Markus Kündig et Markus Kamber), Union syndicale suisse (représentée par Fritz Reimann et Fritz Leuthy), Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (représentée par Guido Casetti), Union des syndicats autonomes (représentée par Josef Weber et Ulrich König), Fédération des sociétés suisses d'employés (représentée par Karl Eugster et Erwin Wittker).

### 13 Indication de l'acte et des règlements

Du fait de sa position spéciale, l'Institution supplétive est soumise à la surveillance de la Confédération. L'acte de fondation et les règlements doivent être approuvés par le Conseil fédéral.

Les actes et règlements suivants ont été approuvés par le Conseil fédéral:

- acte de fondation 07.04.2004 (en cours de remaniement)
- règlement de prestations LPP et AC 27.10.2004
- règlement de liquidation partielle 08.02.2010
- règlement de prestations comptes de libre passage 15.01.2008
- règlement de placement 11.05.2005

Les documents suivants ont été adoptés par le Conseil de fondation et portés à la connaissance de l'autorité de surveillance (OFAS):

- plans de prévoyance (avec adaptations ultérieures) 24.10.2004
- statut organisationnel 18.04.2005 (en cours de remaniement)
- règlement interne 18.04.2005 (en cours de remaniement)
- règlement en matière de provisions 09.12.2009/03.12.2010

Par ailleurs, il existe les directives suivantes, lesquelles ont été approuvées par le Conseil de fondation:

- asset allocation stratégique 01.10.2009/09.12.2009/21.05.2010
- diagramme de fonctions 10.11.2003 (en cours de remaniement)
- concept d'information et de contrôle des placements 10.11.2003 (en cours de remaniement)
- directives d'évaluation 15.12.2005
- directive en matière de prêts de titres 17.09.2010
- directive d'organisation des placements 31.03.2009 (en cours de remaniement)
- directive en matière de loyauté 08.05.2006
- directive en matière de droits de vote 08.05.2006
- directive en matière d'indemnités 15.03.2004
- principes de tarification 02.06.2004
- manuel des tarifs 16.05.2005

### 14 Organe de gestion paritaire / droit de signature

L'organe suprême de la Fondation est le Conseil de fondation. Il se compose de douze membres. Dix membres sont délégués par les associations faïtières des travailleurs et des employeurs. Deux membres sont délégués par les pouvoirs publics.

Le Conseil de fondation élit en son sein un Comité du Conseil de fondation, un Comité de placement et un Comité de prévoyance. Les comités assument des tâches et responsabilités clairement définies selon le statut organisationnel.

La direction des affaires opératives et la coordination des différents prestataires sont déléguées à la Direction. Les tâches et compétences de la Direction sont consignées dans le statut organisationnel et le règlement interne.

Les personnes autorisées à signer pour la Fondation sont inscrites au registre du commerce. Elles sont autorisées à signer collectivement à deux. Sont autorisés à signer les membres du Conseil de fondation et le directeur, ainsi que des personnes choisies de la Direction et des organes d'exécution.

## **Conseil de fondation (période du 01.01.2008 au 31.12.2011)**

### Représentants des travailleurs

- Colette Nova **Présidente jusqu'au 31.07.2010**, Union syndicale suisse, Berne
- Franz Cahannes Unia, Zurich
- Dr. Martin Flügel Travail.Suisse, Berne
- Kurt Rüttimann Travail.Suisse, Baden
- Ruedi Steiger **Président à partir du 01.08.2010**, Syndicat des services publics (SSP), Zurich

### Représentants des employeurs

- Kurt Gfeller Vice-président, Union suisse des arts et métiers, Berne
- Urs Peter Amrein GastroSocial, Aarau
- Dr. Andreas Lüthi preparis Prévoyance arts et métiers Suisse, Berne
- Prof. Dr. Roland A. Müller Union patronale suisse, Zurich
- Eric Ruedin Association patronale de l'horlogerie et de la microtechnique (APHM)

### Représentants des pouvoirs publics

- Fabio Aspali Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Berne
- Anton Streit Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

## **Comité du Conseil de fondation**

- Colette Nova **Présidence (jusqu'au 31.07.2010)**
- Kurt Gfeller
- Prof. Dr. Roland A. Müller
- Ruedi Steiger **Présidence (à partir du 01.08.2010)**
- Franz Cahannes (à partir du 01.08.2010)

## **Comité de placement**

- Kurt Gfeller **Présidence**
- Prof. Dr. Roland A. Müller
- Kurt Rüttimann
- Ruedi Steiger

## **Comité de prévoyance (intégré à partir du 01.08 2010 dans le Comité du Conseil de fondation)**

- Colette Nova **Présidence (jusqu'au 31.07.2010)**
- Franz Cahannes
- Dr. Andreas Lüthi

## **Direction**

- Markus Stieger directeur
- Marco Bagutti responsable placements de capitaux
- Christoph Eck responsable agences régionales (LPP et AC)
- René Hänggi responsable technique & actuariat
- Max Meili responsable CLP, CR et IT





## 16 Employeurs affiliés (prévoyance LPP)

Les employeurs ne peuvent s'affilier à l'Institution supplétive que dans la branche prévoyance LPP.

Outre les employeurs, la branche prévoyance LPP accepte aussi des particuliers s'ils remplissent les conditions prévues par la loi.

Le nombre total des affiliations (employeurs, indépendants et maintien facultatif de l'assurance) a légèrement augmenté à 22'653.

<b>LPP: Entreprises/affiliations</b>	<b>31.12.2010</b> Nombre	<b>31.12.2009</b> Nombre	<b>Ecart</b>
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	5'801	6'536	-11.2%
Affiliations d'office en suspens	2'424	1'615	50.1%
Affiliations facultatives d'employeurs (art. 60 al. 2 let. b LPP)	13'046	13'749	-5.1%
<b>Total employeurs/entreprises</b>	<b>21'271</b>	<b>21'900</b>	<b>-2.9%</b>
Indépendants, suisses (art. 44 LPP)	229	218	5.0%
Indépendants, étrangers (art. 44 LPP)	0	0	-----
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	85	88	-3.4%
Maintien facultatif de l'assurance d'individus (art. 47 LPP)	219	248	-11.7%
<b>Total affiliations individuelles</b>	<b>533</b>	<b>554</b>	<b>-3.8%</b>
<b>Total entreprises/affiliations avec actifs</b>	<b>21'804</b>	<b>22'454</b>	<b>-2.9%</b>
<b>Affiliations seulement avec rentes</b>	<b>849</b>	pas de détermination séparée	-----
<b>Total entreprises/affiliations</b>	<b>22'653</b>	<b>22'454</b>	<b>0.9%</b>

## 2 Membres actifs et rentiers

### 21 Assurés actifs

#### 211 Prévoyance LPP

Le nombre d'assurés a augmenté de 2.9 % au cours de l'année sous revue pour atteindre 29'277 personnes. Environ un tiers de ces accroissements est à attribuer à l'extension du contrat RA. L'effectif d'assurés par affiliation se situe, sans changement, à 1.3 personnes (année précédente: 1.3).

<b>LPP: Personnes assurées</b>	<b>31.12.2010</b> Nombre	<b>31.12.2009</b> Nombre	<b>Ecart</b>
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	7'764	7'240	7.2%
Affiliations d'office en suspens	0	48	-100.0%
Affiliations facultatives d'employeurs (art. 60 al. 2 let. b LPP)	21'068	20'738	1.6%
<b>Total employeurs/entreprises</b>	<b>28'832</b>	<b>28'026</b>	<b>2.9%</b>
Indépendants, suisses (art. 44 LPP)	210	206	1.9%
Indépendants, étrangers (art. 44 LPP)	0	0	-----
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	72	69	4.3%
Maintien facultatif de l'assurance d'individus (art. 47 LPP)	163	142	14.8%
<b>Total affiliations individuelles</b>	<b>445</b>	<b>417</b>	<b>6.7%</b>
<b>Total personnes assurées (actifs)</b>	<b>29'277</b>	<b>28'443</b>	<b>2.9%</b>

#### 212 Comptes de libre passage

Le nombre des comptes gérés atteint 726'136. Avec 4.5 %, la croissance s'est quelque peu ralentie par rapport à l'année précédente (10.6 %); en effet, à la différence de l'année précédente, aucune mise au net majeure des effectifs d'une institution de prévoyance n'a pu être enregistrée.

<b>CLP: Nombre de comptes</b>	<b>31.12.2010</b> Nombre	<b>31.12.2009</b> Nombre	<b>Ecart</b>
Nombre de comptes 31.12.	<b>726'136</b>	<b>694'934</b>	<b>4.5%</b>

#### 213 Assurance pour les risques des personnes au chômage

Le nombre des personnes au chômage enregistrées, et donc des assurés, au 31 décembre a diminué d'environ 14 %, pour atteindre 148'636 personnes. Contrairement à ce constat, le nombre moyen de personnes au chômage s'est accru de 146'000 à environ 152'000.

<b>AC: Personnes assurées</b>	<b>31.12.2010</b> Nombre	<b>31.12.2009</b> Nombre	<b>Ecart</b>
Nombre de personnes au chômage au 31.12.	<b>148'636</b>	<b>172'740</b>	<b>-14.0%</b>

## 22 Rentiers

### 221 Prévoyance LPP

Dans l'année sous revue, le nombre de rentes versées a augmenté de 17 % (année précédente: 0.9 %). La hausse la plus forte a été enregistrée par les rentes de vieillesse, pour lesquelles c'est avant tout le portefeuille de rentiers RA en forte croissance qui a revêtu de l'importance. L'augmentation en rapport avec les rentes d'invalidité en cours est à attribuer en premier lieu au fait que des cas en suspens ont pu être liquidés au niveau du versement des prestations, ce qui se manifeste dans la nette diminution, au cours de l'année sous revue, du nombre de cas de prestations en suspens pour lesquels il existe déjà une décision de rente.

<b>LPP: Nombre de rentes</b>	<b>31.12.2010</b> Nombre	<b>31.12.2009</b> Nombre	<b>Ecart</b>
Rentes de vieillesse	1'388	1'085	27.9%
Rentes d'invalidité	731	692	5.6%
Rentes de conjoint	224	196	14.3%
Rentes d'enfant	438	403	8.7%
<b>Total rentes</b>	<b>2'781</b>	<b>2'376</b>	<b>17.0%</b>
Cas de prestations en suspens	492	481	2.3%

<b>LPP: Répartition des rentes</b>	<b>Femmes</b> Nombre	<b>Hommes</b> Nombre	<b>Total</b> Nombre
Rentes de vieillesse	253	1'135	1'388
Rentes d'invalidité	206	525	731
Rentes de conjoint	209	15	224
Rentes d'enfant	221	217	438
<b>Total rentes</b>	<b>889</b>	<b>1'892</b>	<b>2'781</b>

La part des femmes dans le total des rentes s'élève à 32 % (année précédente: 34 %) et reste par conséquent en recul.

### 222 Comptes de libre passage

La branche ne verse pas de rentes.

### 223 Assurance pour les risques des personnes au chômage

Dans l'année sous revue, le nombre de rentes versées s'est à nouveau légèrement accru de 0.7 % (année précédente: -3.1 %), à la suite du recul de l'année antérieure. Ce revirement de tendance est à attribuer en premier lieu au fait que des cas en suspens ont visiblement pu être liquidés au niveau du versement des prestations, ce qui se manifeste par une réduction, de presque de moitié, du nombre de cas de prestations en suspens dans l'année sous revue.

<b>AC: Nombre de rentes</b>	<b>31.12.2010</b> Nombre	<b>31.12.2009</b> Nombre	<b>Ecart</b>
Rentes d'invalidité	2'476	2'427	2.0%
Rentes de conjoint	485	437	11.0%
Rentes d'enfant	1'223	1'292	-5.3%
<b>Total rentes</b>	<b>4'184</b>	<b>4'156</b>	<b>0.7%</b>
Cas de prestations en suspens	253	463	-45.4%

<b>AC: Répartition des rentes</b>	<b>Femmes</b> Nombre	<b>Hommes</b> Nombre	<b>Total</b> Nombre
Rentes d'invalidité	797	1'679	2'476
Rentes de conjoint	465	20	485
Rentes d'enfant	623	600	1'223
<b>Total rentes</b>	<b>1'885</b>	<b>2'299</b>	<b>4'184</b>

La part des femmes dans le total des rentes s'élève à 45 %, par rapport à 44 % dans l'année précédente, ce qui confirme la tendance à la hausse de la quote-part des femmes, telle qu'elle persiste depuis quelques années.

### 3 Mode de mise en œuvre du but

#### 31 Explication des plans de prévoyance

##### 311 Prévoyance LPP

La branche prévoyance LPP offre sept plans. Le plan AN s'applique à toutes les affiliations d'entreprises, le plan MA, aux salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP), le plan SE, aux indépendants (art. 44 LPP). Les plans WG, WA, WO et WR permettent le maintien de l'assurance selon l'art. 47 LPP<sup>2</sup>. Le plan WR est ouvert aux personnes désireuses de maintenir leur assurance quand elles ne sont plus assujetties à l'assurance obligatoire pour les risques des personnes au chômage (voir chiffre 313, plan AL).

Il s'agit, dans leur totalité, de plans régis par la primauté des cotisations selon la LPP: tant les prestations de vieillesse que celles pour décès et invalidité dépendent de l'épargne individuelle, disponible ou projetée (état 2010).

Les taux de cotisation s'échelonnent selon le plan de prévoyance, le sexe et l'âge. Dans l'année sous revue, ils n'ont pas été modifiés.

<b>LPP</b>	<b>2010</b> Taux	<b>2009</b> Taux	<b>Ecart</b>
Taux de cotisation plans AN et MA*	17.26%	17.26%	0.0%
Taux de cotisation plans SE et WG*	17.56%	17.56%	0.0%
Taux de cotisation plan WA*	17.30%	17.30%	0.0%
Taux de cotisation plan WO*	14.00%	14.00%	0.0%
Taux de cotisation plan WR*	5.90%	5.90%	0.0%

\* Les taux de cotisation représentent une moyenne non pondérée de toutes les catégories d'âge. Dans les catégories plus jeunes, le taux de cotisation est plus bas que la valeur indiquée; dans les catégories plus âgées, il est plus élevé.

##### 312 Comptes de libre passage

Les comptes de libre passage se gèrent comme comptes d'épargne purs. Il n'y a pas de couverture de risque prévue. Toutes les prestations sont versées sous forme de capital.

<sup>2</sup> Plan WG: maintien de la prévoyance complète; plan WA: maintien de l'épargne pour la vieillesse avec exemption de cotisations en cas d'invalidité; plan WO: maintien de l'épargne pour la vieillesse sans exemption de cotisations (épargne seule)

### 313 Assurance pour les risques des personnes au chômage

L'offre consiste en un plan LPP minimal (plan AL). Sont assurées les personnes qui, selon l'art. 2 al. 3 LPP, doivent être soumises à titre obligatoire (bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage). Les prestations de décès et d'invalidité dépendent de l'avoir d'épargne individuel, disponible ou projeté. Les prestations de vieillesse ne sont pas assurées (pas de processus d'épargne).

L'assurance (plan AL) court sans déclaration de mutations. Seule la survenance d'un cas de prestation fait entrer les assurés individuellement dans les effectifs. L'effet est positif sur les frais administratifs et, partant, sur les taux de cotisation.

Dans l'année sous revue, jusqu'au mois de mai, le taux de cotisation s'est élevé, sans changement, à 0.8 % du salaire assuré. Un taux de 2.5 % a été appliqué depuis juin.

AC	2010 Taux	2009 Taux	Ecart
Taux de cotisation des assurés obligatoires (plan AL)	2.5%	0.8%	212.5%

\* 0.8 % du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2010

### 32 Financement, méthode de financement

#### 321 Prévoyance LPP

Dans les plans AN et MA, l'employeur prend en charge la moitié des cotisations, le salarié l'autre moitié. Dans les plans d'assurance facultative (SE, WG, WA, WO et WR), la cotisation totale est acquittée par l'assuré.

#### 322 Comptes de libre passage

Dans l'année sous revue, le financement des frais administratifs n'a pas pu être entièrement pris en charge par les contributions aux frais des destinataires. Environ 8.3 % desdits coûts ont été financés par les produits des capitaux.

#### 323 Assurance pour les risques des personnes au chômage

Dans le plan AL, l'assurance-chômage prend en charge la moitié des cotisations, la personne au chômage l'autre moitié.

#### 324 Contrôle de la réaffiliation

Sur la base de l'art. 56 al. 1 let. d LPP, les frais administratifs du contrôle de la réaffiliation sont pris en charge intégralement par le Fonds de garantie LPP.

## 4 Principes d'évaluation et d'établissement des comptes, permanence

### 41 Confirmation de l'établissement des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels répondent aux normes de Swiss GAAP RPC 26.

## 42 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation répondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2, ainsi qu'à Swiss GAAP RPC 26. Sont comptabilisées les valeurs actuelles ou réelles au jour du bilan:

Conversion des devises: cours au jour du bilan.

- liquidités, créances, engagements: valeur nominale;
- titres: valeur du cours; pour les rémunérations fixes avec intérêts courus;
- obligations de caisse: «Fair Value» (= cash-flows escomptés);
- hypothèques et autres prêts: valeur nominale;
- parts de fonds et fondations de placement: valeur d'inventaire (Net Asset Value);
- les placements non traditionnels négociés en Bourse ainsi que les instruments financiers dérivés (tels qu'actions, options sur les intérêts et les devises, et futures) sont évalués à la valeur marchande; pour les produits non négociés en Bourse, la valeur de remplacement au jour du bilan est considérée comme valeur marchande;
- les Hedge Funds ont été pris en compte selon les dernières valeurs disponibles au moment de l'établissement du bilan (valeurs au 30 novembre 2010);
- matériel d'exploitation: les investissements dans des installations louées, des installations de bureau et des programmes de TED sont portés à l'actif à la valeur d'achat et amortis de manière linéaire sur cinq ans;
- régularisations et provisions non techniques: meilleure estimation possible de la Direction;
- capitaux de prévoyance et provisions techniques: calcul par l'expert en prévoyance professionnelle (détails: voir chiffre 5);
- valeur visée de la réserve pour fluctuation des cours: calcul selon une approche d'économie financière par le contrôleur des investissements (détails: voir chiffre 63).

## 43 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et d'établissement des comptes

Aucune modification des bases de calcul n'est intervenue.

En revanche, le taux d'intérêt technique a été abaissé de 3.5 % à 3.0 % dans la branche LPP.

Sinon, aucun changement n'est intervenu par rapport à l'année précédente.

## 5 Risques actuariels / couverture du risque / degré de couverture

### 51 Type de couverture du risque, réassurances

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la Fondation est entièrement autonome. Elle supporte elle-même les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité, de même que les risques de placement sur la fortune. Par branche, cela signifie pour les risques:

Branche	Vieillesse	Décès	Invalidité	Placements de capitaux
Prévoyance LPP	oui	oui	oui	oui
Comptes de libre passage	----	----	----	oui
Assurance pour les risques des personnes au chômage	----	oui	oui	oui

## 52 Développement et rémunération de l'avoir d'épargne dans la primauté des cotisations

### 521 Prévoyance LPP

LPP: Développement de l'avoir d'épargne	2010 CHF	2009 CHF	Ecart
<b>Etat de l'avoir d'épargne au 01.01.</b>	<b>710'004'826.80</b>	<b>723'898'918.70</b>	<b>-1.9%</b>
Cotisations d'épargne salariés	34'790'056.30	39'992'837.55	-13.0%
Cotisations d'épargne employeurs	55'927'060.00	41'761'206.10	33.9%
Autres cotisations et dépôts	2'701'463.35	2'286'580.50	18.1%
Dépôts de libre passage (y compris nouvelles affiliations)	174'281'863.93	119'553'004.30	45.8%
Paieement versements anticipés EPL/divorce	434'828.90	116'729.30	272.5%
Rachat années cotisation/répartition mesures spéciales, etc.	1'941'013.00	2'126'430.65	-8.7%
Prestations de libre passage à la sortie	-117'514'433.90	-133'680'755.95	-12.1%
Versements anticipés EPL/divorce	-4'947'785.30	-4'681'486.65	5.7%
Résiliation du contrat d'affiliation	-17'243'858.05	-15'202'032.75	13.4%
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-92'983'984.50	-78'518'820.95	18.4%
Solde d'autres cotisations et dépôts/corrections	56'442.05	0.00	-----
Rémunération du capital épargne 2.0% (ann. préc.: 2.0%)	13'156'106.35	12'352'216.00	6.5%
<b>Total capital de prévoyance assurés actifs</b>	<b>760'603'598.93</b>	<b>710'004'826.80</b>	<b>7.1%</b>

Les capitaux d'épargne ont été rémunérés à 2.0 % (année précédente: 2.0 %). Ce taux correspond au taux d'intérêt minimum fixé par le Conseil fédéral.

### 522 Comptes de libre passage

CLP: Développement de l'avoir d'épargne	2010 CHF	2009 CHF	Ecart
<b>Etat de l'avoir d'épargne au 01.01.</b>	<b>4'434'330'248.64</b>	<b>3'993'612'033.91</b>	<b>11.0%</b>
Dépôts de libre passage	928'014'352.05	1'005'699'117.35	-7.7%
Paieement versements anticipés EPL/divorce	1'687'303.86	1'422'721.10	18.6%
Prestations de libre passage à la sortie	-602'867'145.95	-519'385'495.80	16.1%
Versements anticipés EPL/divorce	-12'091'018.79	-10'700'347.93	13.0%
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-85'195'229.64	-79'349'610.15	7.4%
Dissolution pour contributions aux frais	-6'458'460.00	-6'771'425.00	-4.6%
Corrections	-2'835.97	9'900.39	-----
Rémunération du capital épargne 1.0%, (ann. préc.: 1.1875%)*	45'172'483.68	49'793'354.77	-9.3%
<b>Total capital de prévoyance assurés actifs</b>	<b>4'702'589'697.88</b>	<b>4'434'330'248.64</b>	<b>6.0%</b>

\* taux moyen

La rémunération du capital épargne s'aligne en premier lieu sur les possibilités financières de la Fondation et, en sus, sur les intérêts payés par des banques suisses représentatives pour les comptes de libre passage. Elle est revue tous les trimestres.

Un taux d'intérêt de 1.0 % a été crédité pendant toute l'année 2010 sous revue.

Au cours de l'année précédente, les comptes ont été rémunérés avec 1.1875 % en moyenne:

- 01.01.-31.03.2009 1.50 %
- 01.04.-30.06.2009 1.25 %
- 01.07.-31.12.2009 1.00 %

## 523 Assurance pour les risques des personnes au chômage

Cette branche ne gère pas d'avoires de vieillesse.

## 53 Somme des avoires de vieillesse selon la LPP

### 531 Prévoyance LPP

LPP	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
<b>Avoires de vieillesse selon LPP (compte-témoin)</b>	<b>659'942'782.00</b>	<b>619'411'535.00</b>	<b>6.5%</b>
Taux d'intérêt minimum LPP	2.0%	2.0%	0.0%

Sur l'ensemble du capital de prévoyance des assurés actifs, de 760 millions de francs, environ 87 % (année précédente: également 87 %) sont des avoires de vieillesse selon la LPP.

### 532 Comptes de libre passage

CLP	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
<b>Avoires de vieillesse selon LPP (compte-témoin)</b>	<b>3'061'338'834.00</b>	<b>2'871'735'100.88</b>	<b>6.6%</b>

Sur l'ensemble du capital de prévoyance, de 4.70 milliards de francs, environ 65 % (année précédente: également 65 %) sont des avoires de vieillesse selon la LPP.

## 54 Développement de la réserve mathématique pour les rentiers

### 541 Prévoyance LPP

LPP: Développement de la réserve mathématique (RM)	2010 CHF	2009 CHF	Ecart
<b>Réserve mathématique au 01.01.</b>	<b>231'035'000.00</b>	<b>205'341'000.00</b>	<b>12.5%</b>
Corrections rentes de vieillesse et de survivants	802'969.94	-9'251'000.00	-----
Prestations versées*	-22'337'103.85	-20'489'686.60	9.0%
Réserves mathématiques versées à la résiliation du contrat	-831'078.40	-178'000.00	366.9%
Rémunération des réserves mathématiques**	8'261'000.00	9'726'000.00	-15.1%
Augmentation RM provenant de l'évolution du risque	10'000'017.06	11'541'043.49	-13.4%
Augmentation RM provenant d'avoires de vieillesse (rentes de vieillesse)	52'282'195.25	34'345'643.11	52.2%
Augmentation RM provenant de l'abaissement de l'intérêt technique	18'155'000.00	0.00	-----
<b>Total capital de prévoyance rentiers au 31.12.</b>	<b>297'368'000.00</b>	<b>231'035'000.00</b>	<b>28.7%</b>

\* contiennent des prestations réglementaires pour des rentes en cours de CHF 19.71 millions et des dépenses pour le capital épargné des passifs de CHF 2.62 millions.

\*\* 2009: rémunération des réserves mathématiques: CHF 7.69 millions; perte d'intérêts sur la compensation du renchérissement: CHF 2.036 millions

\*\* 2010: rémunération des réserves mathématiques: CHF 8.988 millions; gain d'intérêts sur la compensation du renchérissement: CHF 0.727 millions

Les réserves mathématiques pour les rentiers ont augmenté de 28.7 % (année précédente: 12.5 %). Les éléments suivants ont joué, à cet égard, un rôle marquant:

- Corrections des rentes de vieillesse et de survivants: au cours de l'année précédente, 9.251 millions de francs ont été libérés, en tant qu'effet spécifique unique, pour 161 personnes invalides en raison d'un accident.



- Augmentation de la réserve mathématique liée aux avoirs de vieillesse (rentes de vieillesse): suite à la forte croissance actuelle du portefeuille des rentiers RA, la mise en réserve pour les nouveaux rentiers a affiché une augmentation notable.
- Taux d'intérêt technique: l'abaissement du taux d'intérêt technique de 3.5 % à 3.0 % entraîne un besoin de mise en réserve subséquent de 18.16 millions de francs pour les rentes en cours.

Les réserves mathématiques se répartissent comme suit:

LPP	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
Réserves mathématiques pour rentes de vieillesse	196'189'000.00	145'879'000.00	34.5%
Réserves mathématiques pour rentes d'invalidité*	73'159'000.00	61'862'000.00	18.3%
Réserves mathématiques pour rentes de conjoint	21'237'000.00	17'006'000.00	24.9%
Réserves mathématiques pour rentes d'enfant	6'783'000.00	6'288'000.00	7.9%
<b>Total capital de prévoyance rentiers</b>	<b>297'368'000.00</b>	<b>231'035'000.00</b>	<b>28.7%</b>

\* La réserve mathématique des rentes d'invalidité en cours, établie ci-dessus, correspond à la valeur actuelle d'une rente d'invalidité à vie, sous déduction de l'avoir de vieillesse faisant partie de ladite rente. Ce dernier figure dans les avoirs d'épargne jusqu'à la retraite du rentier concerné.

Le développement de la réserve mathématique des rentes en cours est marqué par la réduction du taux d'intérêt technique, par l'augmentation au titre des rentes de vieillesse suite à l'accroissement du portefeuille RA et par celle au titre des rentes d'invalidité suite à la diminution des cas en suspens au plan du versement des prestations.

Les détails se présentent comme suit:

- L'abaissement du taux d'intérêt technique provoque, au titre des rentes de vieillesse, un besoin de mise en réserve subséquent d'environ 9.2 millions de francs et, au titre des rentes d'invalidité, un besoin d'environ 7.4 millions de francs.
- Le portefeuille de bénéficiaires de rentes de vieillesse RA consiste actuellement en un effectif de quelque 730 rentiers avec une réserve mathématique d'environ 109 millions de francs (année précédente: 533 rentiers avec une réserve mathématique d'environ CHF 78.6 millions). Il représente donc plus de la moitié de l'ensemble de l'effectif des bénéficiaires de rentes de vieillesse.
- L'accroissement d'environ 4.0 millions de francs (avant la mise en réserve subséquente) au titre des rentes d'invalidité en cours est à attribuer, en premier lieu, au fait que visiblement des cas en suspens ont à nouveau pu être liquidés au plan du versement des prestations, ce qui se manifeste entre autres également par le fait que l'accroissement de la provision pour les cas de prestations en suspens, avec 4.75 millions de francs (année précédente: CHF 7.9 millions), a pu être à nouveau freiné (voir tableau au chiffre 561).

## 542 Comptes de libre passage

Cette branche ne compte pas de rentiers.

## 543 Assurance pour les risques des personnes au chômage

AC: Développement de la réserve mathématique (RM)	2010 CHF	2009 CHF	Ecart
<b>État de la réserve mathématique au 01.01.</b>	<b>213'009'000.00</b>	<b>203'279'000.00</b>	4.8%
Corrections rentes de vieillesse et de survivants	-849'654.50	435'976.45	-----
Prestations versées	-19'836'345.50	-19'034'976.45	4.2%
Rémunération des réserves mathématiques*	2'900'000.00	8'359'000.00	-65.3%
Augmentation RM provenant de l'évolution du risque	23'616'000.00	19'970'000.00	18.3%
<b>Total capital de prévoyance rentiers au 31.12.</b>	<b>218'839'000.00</b>	<b>213'009'000.00</b>	<b>2.7%</b>

\* 2009: rémunération des réserves mathématiques: CHF 4.943 millions; perte d'intérêts sur la compensation du renchérissement: CHF 3.416 millions.

\* 2010: rémunération des réserves mathématiques: CHF 5.156 millions; gain d'intérêts sur la compensation du renchérissement: CHF 2.256 millions.

Les réserves mathématiques se sont accrues de 2.7 % (année précédente: 4.8 %). La différence principale consiste dans la dépense pour le renchérissement, car celui-ci a été accordé, dans l'année précédente, pour l'ensemble de l'effectif.

Les réserves mathématiques se répartissent comme suit:

AC: Bilan	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
Réserves mathématiques pour rentes d'invalidité*	149'440'000.00	147'989'000.00	1.0%
Réserves mathématiques pour rentes de conjoint	53'739'000.00	48'615'000.00	10.5%
Réserves mathématiques pour rentes d'enfant	15'660'000.00	16'405'000.00	-4.5%
<b>Total capital de prévoyance rentiers</b>	<b>218'839'000.00</b>	<b>213'009'000.00</b>	<b>2.7%</b>

\* La réserve mathématique d'une rente d'invalidité en cours, établie ci-dessus, correspond à la valeur actuelle d'une rente d'invalidité temporaire (rente jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite).

Les réserves mathématiques n'ont augmenté que de 2.7 %. Par conséquent, les taux de croissance se situent, pour la deuxième fois consécutive déjà, à un niveau bas à une seule unité, ce qui correspond à l'attitude d'expectative que les cas de prestations remontant à l'époque du dernier chômage élevé (2003-2005) sont devenus, dans une large mesure, des rentes en cours. Une nouvelle hausse significative des taux de croissance est à escompter dans deux à trois années.

## 55 Résultat de la dernière expertise actuarielle

### 551 Prévoyance LPP

La dernière expertise actuarielle date du 2 mars 2011.

Elle montre que la moyenne des résultats du risque des cinq années passées était nettement positive, alors que la moyenne correspondante pour le produit des intérêts s'est révélée fortement négative, et que pour la deuxième fois consécutive un gain sur les coûts appréciable a pu être enregistré.

En outre, l'expertise indique que le taux de référence recommandé par la Chambre des actuaires-conseils pour le montant du taux d'intérêt technique se situera, dans les prochaines années, à environ 3.0 % et qu'il est dès lors approprié de procéder à une réduction.

Enfin, l'expertise démontre que la part des réserves mathématiques pour rentiers par rapport à l'ensemble des capitaux de prévoyance est de 25 % (année précédente: 23 %). La capacité structurelle face au risque peut donc continuer à être qualifiée de bonne, même s'il y a lieu de prêter attention à ce risque, notamment à cause de la répartition d'âge auprès des assurés actifs.

### 552 Comptes de libre passage

Cette branche ne couvre pas de risques actuariels. Un rapport de l'expert n'est pas nécessaire. Le risque de placement est en revanche pris en charge. Il est tenu compte des particularités des comptes de libre passage à l'aide d'une stratégie de placement dynamique. En raison de la capacité structurelle restreinte de la branche face aux risques, le Conseil de fondation a décidé, au cours de l'année précédente, de mettre sur pied progressivement une provision pour garanties de capital. Dans l'année sous revue, cette provision a été dotée à nouveau de 0.5 % des capitaux de prévoyance.

Grâce à la rémunération conservatrice et à la reprise sur les marchés financiers, le degré de couverture s'est développé positivement. Il s'élève actuellement à 102.5 %. Cependant, le degré de couverture théorique de 113.4 %, visé par le Conseil de fondation, est encore nettement dépassé vers le bas.

## 553 Assurance pour les risques des personnes au chômage

La dernière expertise actuarielle date du 2 mars 2011. Elle révèle que grâce à la majoration des cotisations dans l'année sous revue une perte sur le risque a pu être évitée et que les produits des intérêts des années 2009 et 2010 n'ont pu compenser qu'un tiers des pertes provenant de l'année de placement 2008. En outre, elle recommande, aux fins d'une meilleure gestion de l'absence de synchronisation entre cotisations et mise en réserve pour cas de dommages, d'examiner une mise sur pied extraordinaire de la réserve pour fluctuation des risques.

## 56 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles importantes

### 561 Prévoyance LPP

#### A) Bases

Les bases appliquées sont «LPP 2005, 3.0 %», avec les compléments suivants:

- Les réserves pour les rentes de conjoint et d'invalidité sont calculées jusqu'à l'âge de 65 ans selon un intérêt technique de 1.5 %, renchérissement de 1.5 % inclus. A partir de l'âge de 65 ans, l'intérêt technique s'élève à 3.0 %.
- Les provisions pour les rentes d'enfant en cours se basent sur un intérêt technique de 1.5 % et sont calculées avec un âge terme de 25 ans, avec prise en compte d'un renchérissement de 1.5 %.
- Pour prendre en compte l'accroissement supposé de l'espérance de vie, au total 2.5 % de la réserve mathématique ont été provisionnés en sus, au 31 décembre 2010, pour les engagements de rentes courantes à vie (0.5 % par année révolue après le 1<sup>er</sup> janvier 2006).
- Provision pour taux de conversion: avec une retraite ordinaire à l'âge de 65/64 ans en 2010, l'avoir de vieillesse a été converti en une rente de vieillesse avec un taux de 7.0 % (hommes) et de 6.95 % (femmes). Avec les bases de calcul existantes (taux d'intérêt technique de 3.0 %), il en résulte un taux de conversion dans un ordre de grandeur de 6.2 %. Une provision est constituée dans le but de procéder au financement préalable des pertes sur retraites qui en découlent. Elle couvre les frais qui en résultent probablement au cours des cinq ans à venir.
- La provision pour cas d'invalidité en suspens est fixée sur la base des cas en suspens saisis dans le système de l'administration. Il est procédé de ce qu'une obligation de verser des prestations existera pour 60 % des cas en suspens. 60 % de l'ensemble de la provision sont donc mis en réserve.
- Provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement (provision IBNR): dans le cas d'une invalidité, plusieurs années s'écoulent généralement entre le commencement de l'incapacité de travail et la déclaration du cas de prestation. Une provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement est constituée pour que la mise en réserve pour les cas de sinistres ait lieu conformément aux périodes et aux causalités.
- Provision pour fluctuations du risque: la provision consiste en une composante pour fluctuations du risque auprès des assurés actifs et fluctuations du risque pour les rentes en cours. La valeur théorique de la provision pour fluctuation du risque pour les actifs est définie sur la base de l'analyse des risques selon Panjer, avec un intérêt technique de 3.0 % et un niveau de sécurité de 99 %. Le montant effectif de la provision se meut, en dépendance du résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur théorique) et un maximum (le double de la valeur théorique). La provision pour fluctuations du risque des rentes en cours s'élève à un pourcentage de la réserve mathématique des rentes en cours. Le pourcentage est fixé en dépendance du nombre de rentes.
- La provision pour cas de surassurance comprend en premier lieu les cas de surassurance ayant la maladie comme cause d'invalidité. Ces cas sont mis en réserve à 100 %.

## **B) Provisions techniques**

<b>LPP: Développement des provisions techniques</b>	<b>2010</b> CHF	<b>2009</b> CHF	<b>Ecart</b>
<b>Provisions techniques au 01.01.</b>	<b>92'944'000.00</b>	<b>34'192'000.00</b>	<b>171.8%</b>
Modification provision pour changement de tarif	2'928'000.00	1'563'000.00	87.3%
Modification provision pour pour taux de conversion	10'383'000.00	9'109'000.00	14.0%
Modification provision pour cas AI en suspens	4'749'000.00	7'909'000.00	-40.0%
Modification provision pour cas AI annoncés tardivement	2'889'000.00	43'479'000.00	-93.4%
Modification provision pour fluctuations du risque	1'925'000.00	-3'400'000.00	-----
Modification provision pour cas de surassurance	1'998'000.00	92'000.00	-----
<b>Total provisions techniques au 31.12.</b>	<b>117'816'000.00</b>	<b>92'944'000.00</b>	<b>26.8%</b>

Avant tout en conséquence de l'abaissement du taux d'intérêt technique à 3.0 %, les provisions techniques se sont accrues à 117.8 millions de francs.

La provision pour changement de tarif a été dotée selon la pratique usuelle.

En raison de la réduction du taux d'intérêt technique, la provision pour pertes sur le taux de conversion a dû être augmentée une nouvelle fois d'environ 10.6 millions de francs et la provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement (IBNR) d'environ 2.8 millions de francs.

La provision pour cas AI en suspens s'accroît, d'une part, de par l'abaissement du taux d'intérêt technique d'environ 2.8 millions de francs et, d'autre part, à cause de la nouvelle légère hausse du nombre de cas de prestations en suspens.

Les provisions techniques se répartissent comme suit:

<b>LPP: Provisions techniques</b>	<b>31.12.2010</b> CHF	<b>31.12.2009</b> CHF	<b>Ecart</b>
Provision pour changement de tarif (2.5% resp. 2.0%)	7'982'000.00	5'054'000.00	57.9%
Provision pour taux de conversion	19'492'000.00	9'109'000.00	114.0%
Provision pour cas AI en suspens	29'908'000.00	25'159'000.00	18.9%
Provision pour cas AI annoncés tardivement	46'368'000.00	43'479'000.00	6.6%
Provision pour cas de surassurance	3'688'000.00	1'690'000.00	118.2%
Provision pour fluctuations du risque	10'378'000.00	8'453'000.00	22.8%
<b>Total provisions techniques au 31.12.</b>	<b>117'816'000.00</b>	<b>92'944'000.00</b>	<b>26.8%</b>

## **562 Comptes de libre passage**

### **A) Bases**

Cette branche ne couvre pas de risques actuariels au sens traditionnel. Les possibilités d'assainissement restreintes ainsi que la garantie accordée pour la valeur nominale et l'intérêt exigent cependant une provision technique pour la protection du capital.

La provision pour la protection du capital est mise progressivement sur pied selon les possibilités financières de la Fondation. La valeur théorique maximale de la provision pour la protection du capital correspond aux charges d'intérêts sur les avoirs de prévoyance pour deux ans. La provision pour la protection du capital est constituée, selon les possibilités financières de la Fondation, en étapes annuelles d'au moins 0.5 % des avoirs de prévoyance.

## **B) Provisions techniques**

<b>CLP: Développement des provisions techniques</b>	<b>2010 CHF</b>	<b>2009 CHF</b>	<b>Ecart</b>
<b>Provisions techniques au 01.01.</b>	<b>22'172'000.00</b>	<b>0.00</b>	-----
Modification provision pour protection du capital	23'513'000.00	22'172'000.00	6.0%
<b>Total provisions techniques au 31.12.</b>	<b>45'685'000.00</b>	<b>22'172'000.00</b>	106.0%

Adopté par le Conseil de fondation en date du 9 décembre 2009, le règlement remanié en matière de provisions a eu pour conséquence que des provisions techniques ont été constituées pour la branche CLP pour la première fois l'année précédente.

Dans l'année sous revue, cette provision a été dotée de 23.5 millions de francs, ce qui correspond à 0.5 % des capitaux de prévoyance selon le chiffre 52 (4.703 milliards de francs).

Les provisions techniques se répartissent comme suit:

<b>CLP: Provisions techniques</b>	<b>31.12.2010 CHF</b>	<b>31.12.2009 CHF</b>	<b>Ecart</b>
Provision pour protection du capital	45'685'000.00	22'172'000.00	106.0%
<b>Total provisions techniques au 31.12.</b>	<b>45'685'000.00</b>	<b>22'172'000.00</b>	106.0%

## **563 Assurance pour les risques des personnes au chômage**

### **A) Bases**

Les bases appliquées sont «LPP 2005, 2.5 %», avec les compléments suivants:

- Les rentes d'invalidité sont provisionnées comme rentes temporaires jusqu'à l'âge de 65 ans. Les provisions sont calculées selon un intérêt technique de 1.0 %, renchérissement de 1.5 % inclus.
- Les provisions pour les rentes de conjoint se basent, jusqu'à l'âge de 65 ans, sur un intérêt technique de 1.0 %, renchérissement de 1.5 % inclus. A partir de 65 ans, l'intérêt technique s'élève à 2.5 %.
- Les provisions pour les rentes d'enfant en cours sont calculées selon un intérêt technique de 1.0 % et un âge terme de 25 ans, renchérissement de 1.5 % inclus.
- Pour prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie, au total 2.0 % de la réserve mathématique ont été provisionnés en sus, au 31 décembre 2010, pour les rentes courantes à vie (0.5 % par année révolue après le 1<sup>er</sup> janvier 2006).
- La provision pour cas d'invalidité en suspens est fixée forfaitairement, sur la base des cas de prestations en suspens consignés dans le système d'administration des agences régionales. Il est procédé de ce qu'une obligation de verser des prestations existera pour 60 % des cas en suspens. En conséquence, il est tenu compte d'un taux de 60 %.
- Provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement (provision IBNR): dans le cas d'une invalidité, plusieurs années s'écoulent généralement entre le commencement de l'incapacité de travail et la déclaration du cas de prestation. Une provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement est constituée pour que la mise en réserve pour les cas de sinistres ait lieu conformément aux périodes et aux causalités. Cela revêt de l'importance avant tout dans l'assurance pour les risques des personnes au chômage parce que l'effectif des assurés fluctue fortement et que la fixation du montant de la cotisation de risque ne relève pas de la compétence du Conseil de fondation, mais du Conseil fédéral. Il y a lieu de veiller à ce que chaque génération d'assurés finance elle-même ses cas de prestations.

- Provision pour fluctuations du risque: la provision consiste en une composante pour fluctuations du risque auprès des assurés actifs et fluctuations du risque pour les rentes en cours. Dans la branche AC, l'effectif des assurés n'est pas géré individuellement. La provision pour fluctuations du risque des actifs est donc définie approximativement. La valeur théorique s'élève à 1.4 % de la masse salariale moyenne des trois dernières années, ce qui correspond environ à la moitié de la cotisation de risque couvrant les frais. La provision pour fluctuation du risque se meut, en dépendance du résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur théorique) et un maximum (le double de la valeur théorique). La provision pour fluctuations du risque des rentes s'élève à un pourcentage de la réserve mathématique des rentes en cours. Le pourcentage est fixé en dépendance du nombre de rentes.

## **B) Provisions techniques**

<b>AC: Développement des provisions techniques</b>	<b>2010</b> CHF	<b>2009</b> CHF	<b>Ecart</b>
<b>Provisions techniques au 01.01.</b>	<b>150'095'000.00</b>	<b>36'639'000.00</b>	<b>309.7%</b>
Modification provision pour changement de tarif	371'000.00	298'000.00	24.5%
Modification provision pour cas AI en suspens	-9'212'000.00	10'246'000.00	-----
Modification provision pour cas AI annoncés tardivement	10'266'000.00	115'531'000.00	-91.1%
Modification provision pour fluctuations du risque	22'806'000.00	-12'619'000.00	-----
<b>Total provisions techniques au 31.12.</b>	<b>174'326'000.00</b>	<b>150'095'000.00</b>	<b>16.1%</b>

La provision pour changement de tarif a été dotée selon la pratique usuelle.

Le nombre de cas de prestations en suspens a fortement diminué et la provision afférente a pu être nettement réduite.

Sur la base de la hausse du chômage moyen au cours de l'année sous revue, la provision pour cas d'invalidité annoncés tardivement (provision IBNR) a dû être augmentée. La dépense élevée en termes de mise en réserve au cours de l'année précédente est à attribuer à la mise en réserve intégrale de la provision IBNR, effectuée pour la première fois.

La première constitution de la provision IBNR durant l'année précédente a eu pour conséquence que la provision pour fluctuations du risque a dû être placée au montant minimum. Dans l'année sous revue, le Conseil de fondation a décidé de compenser à nouveau cette mise en réserve en arriéré par une augmentation extraordinaire de la provision. La mise sur pied complète de la provision n'est pas encore conclue pour autant; il reste à procéder, pour l'avenir, à une dépense de mise en réserve s'élevant à quelque 23 millions de francs.

Les provisions techniques se répartissent comme suit:

<b>AC: Provisions techniques</b>	<b>31.12.2010</b> CHF	<b>31.12.2009</b> CHF	<b>Ecart</b>
Provision pour changement de tarif (2.5% resp. 2.0%)	1'343'000.00	972'000.00	38.2%
Provision pour cas AI en suspens	9'946'000.00	19'158'000.00	-48.1%
Provision pour cas AI annoncés tardivement	125'797'000.00	115'531'000.00	8.9%
Provision pour fluctuations du risque	37'240'000.00	14'434'000.00	158.0%
<b>Total provisions techniques au 31.12.</b>	<b>174'326'000.00</b>	<b>150'095'000.00</b>	<b>16.1%</b>

## **564 Contrôle de la réaffiliation**

Il n'est assumé ni risque actuariel, ni risque lié aux marchés de capitaux.

## 57 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

### 571 Degré de couverture total

Au 31 décembre 2010, l'ensemble de la Fondation présentait un degré de couverture de 103.6 % (année précédente: 102.4 %).

Ensemble de la Fondation	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance nécessaires et provision technique	6'317'227'296.81	5'853'590'075.44	7.9%
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	6'317'227'296.81	5'853'590'075.44	7.9%
Réserve pour fluctuation des cours	227'858'762.55	141'707'704.27	60.8%
Fonds disponibles	5'000.00	5'000.00	0.0%
Fonds disponibles pour couvrir les obligations réglementaires	6'545'091'059.36	5'995'302'779.71	9.2%
<b>Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)</b>	<b>103.61%</b>	<b>102.42%</b>	<b>1.2%</b>

### 572 Prévoyance LPP

Le degré de couverture s'est stabilisé à environ 104.5 %. Selon la stratégie de placement, le degré de couverture théorique s'élève à 117.5 %.

LPP	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance nécessaires et provision technique	1'175'787'598.93	1'033'983'826.80	13.7%
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'175'787'598.93	1'033'983'826.80	13.7%
Réserve pour fluctuation des cours	53'327'521.04	46'120'059.50	15.6%
Fonds disponibles	5'000.00	5'000.00	0.0%
Fonds disponibles pour couvrir les obligations réglementaires	1'229'120'119.97	1'080'108'886.30	13.8%
<b>Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)</b>	<b>104.54%</b>	<b>104.46%</b>	<b>0.1%</b>

### 573 Comptes de libre passage

Grâce à la rémunération conservatrice et à la reprise sur les marchés financiers, le degré de couverture a augmenté à 102.5 %. Le degré de couverture théorique visé s'élève à 113.4 %.

CLP	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance nécessaires et provision technique	4'748'274'697.88	4'456'502'248.64	6.5%
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	4'748'274'697.88	4'456'502'248.64	6.5%
Réserve pour fluctuation des cours	118'947'747.41	44'715'019.41	166.0%
Fonds disponibles	0.00	0.00	----
Fonds disponibles pour couvrir les obligations réglementaires	4'867'222'445.29	4'501'217'268.05	8.1%
<b>Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)</b>	<b>102.51%</b>	<b>101.00%</b>	<b>1.5%</b>





Liquidités / marché monétaire (AEIS Institutional Fund)	Direction: par l'intermédiaire de PostFinance et UBS UBS Asset Management: actif (jusqu'au 30.09.2010) Pictet Asset Management: actif (à partir du 01.10.2010) Syz Asset Management: actif (à partir du 01.10.2010)
Obligations en francs suisses (AEIS Institutional Fund)	Credit Suisse Asset Management: conformément aux règles Loyal Finance: conformément aux règles UBS Global Asset Management: conformément aux règles
Obligations Global (AEIS Institutional Fund)	Credit Suisse Asset Management: emprunts d'Etat, conformément aux règles UBS Asset Management: emprunts d'entreprises (jusqu'au 30.09.2010) DB Advisors: emprunts d'entreprises, actif (à partir du 11.10.2010)
Actions Suisse (AEIS Institutional Fund)	Pictet & Cie: produit indexé
Actions monde (AEIS Institutional Fund)	Pictet & Cie: produit indexé Europe sans la Suisse, Amérique du Nord, Japon, Pacifique sans le Japon (jusqu'au 31.05.2010) UBS Asset Management: MSCI World indexé (à partir du 01.06.2010) Vanguard Group: Vanguard Global Equity Fund (jusqu'au 03.06.2010)
Valeurs immobilières	Credit Suisse: divers fonds Suisse et Global Allgemeine Baugenossenschaft Zürich: prêt (jusqu'au 30.06.2010) Direction: Fonds immobiliers suisses, conformément aux règles (à partir du 01.07.2010)
Hedge Funds	Aurelian Global Resources: matières premières Tremont: Trading, Global Macro (jusqu'au 22.09.2010) LGT: Crown Centaur, Global Macro, Trading ABS Global Offshore: Directional Equities SSARIS: Multi-Manager Relative Value Strategy (à partir du 01.12.2010)
Matières premières	UBS: Swap Tiberius Deutsche Bank Macquarie

Pour les mandats de gestion de fortune des AEIS Institutional Funds, des contrats ont été conclus entre les gestionnaires de portefeuilles et UBS Fund Management Switzerland AG. Entre UBS Fund Management et l'Institution supplétive, il existe, en outre, un contrat de prestations de services. Tous ces contrats garantissent que les exigences légales et le règlement de placement de l'Institution supplétive soient respectés. Dans les limites des exigences légales, les gestionnaires de portefeuilles sont libres dans le choix des placements. Pour les autres mandats de gestion de fortune, des contrats ont été conclus directement avec les gérants afférents.

La tenue des dépôts est centralisée auprès du Global Custodian, UBS SA.

Le contrôle des investissements est pris en charge par PPCmetrics SA, Zurich. Le contrôleur des investissements est responsable de l'ensemble du contrôle et doit rapporter aux autorités de décision et de contrôle compétentes.

## 62 Sollicitation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) avec établissement concluant de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1 à 3 OPP 2)

Les art. 49 à 60 OPP 2, partiellement remaniés, sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009. D'après le nouvel art. 50 al. 4 OPP 2, il reste possible d'étendre les possibilités de placement sur la base d'un règlement de placement pour autant que le respect des al. 1 à 3 de l'art. 50 (diligence, sécurité et répartition du risque) puisse être établi de façon concluante (compréhensible) dans l'annexe au rapport annuel.

L'Institution supplétive n'a pas sollicité les extensions des possibilités de placement selon les nouvelles prescriptions.

## 63 Objectif et calcul de la réserve pour fluctuation des cours

### 631 Ensemble de la Fondation

La réserve pour fluctuation des cours permet de compenser les fluctuations de valeur et de rendement de la fortune placée.

La stratégie de placement fixe l'objectif de la réserve pour fluctuation des cours par branche d'après une approche d'économie financière (méthode Value at Risk). L'objectif repose sur le rendement théorique calculé par l'expert, la stratégie de placement et la perspective de rendement résultant de la stratégie de placement. Le rendement théorique est celui qui suffit à maintenir constant le degré de couverture.

La Fondation dans son ensemble présente, au 31 décembre 2010, un degré de couverture de 103.61 %. Le degré de couverture théorique de 114.23 % est donc nettement dépassé vers le bas.

Ensemble de la Fondation	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
État de la réserve pour fluctuation des cours au 01.01.	141'707'704.27	80'520'716.56	76.0%
Modification au profit/à la charge du compte d'exploitation	86'151'058.28	61'186'987.71	40.8%
<b>Réserve pour fluctuation des cours selon bilan</b>	<b>227'858'762.55</b>	<b>141'707'704.27</b>	<b>60.8%</b>
<b>Objectif de la réserve pour fluctuation des cours (montant)</b>	<b>898'647'399.33</b>	<b>843'857'546.47</b>	<b>6.5%</b>
Déficit de la réserve pour fluctuation des cours	-670'788'636.78	-702'149'842.20	-4.5%

Le déficit de la réserve s'est réduit bien que l'objectif visé de la réserve pour fluctuation des cours ait nettement augmenté en raison de la croissance de l'effectif.

### 632 Prévoyance LPP

LPP	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
État de la réserve pour fluctuation des cours au 01.01.	46'120'059.50	23'420'232.56	96.9%
Affectation à la charge du compte d'exploitation	7'207'461.54	22'699'826.94	-68.2%
Dissolution au profit du compte d'exploitation	0.00	0.00	----
<b>Réserve pour fluctuation des cours selon bilan</b>	<b>53'327'521.04</b>	<b>46'120'059.50</b>	<b>15.6%</b>
<b>Objectif de la réserve pour fluctuation des cours (montant)</b>	<b>205'762'829.81</b>	<b>160'267'493.15</b>	<b>28.4%</b>
Déficit de la réserve pour fluctuation des cours	-152'435'308.77	-114'147'433.65	33.5%
Rendement théorique	2.80%	3.00%	-6.7%
Perspective de rendement	3.50%	5.50%	-36.4%
Objectif de la réserve pour fluctuation des cours*	17.50%	15.50%	12.9%

\* selon la stratégie de placement, en pourcentage «capitiaux de prévoyance» et «provisions techniques»

### 633 Comptes de libre passage

CLP	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
État de la réserve pour fluctuation des cours au 01.01.	44'715'019.41	0.00	-----
Affectation à la charge du compte d'exploitation	74'232'728.00	44'715'019.41	66.0%
Dissolution au profit du compte d'exploitation	0.00	0.00	-----
<b>Réserve pour fluctuation des cours selon bilan</b>	<b>118'947'747.41</b>	<b>44'715'019.41</b>	<b>166.0%</b>
<b>Objectif de la réserve pour fluctuation des cours (montant)</b>	<b>636'268'809.52</b>	<b>597'171'301.32</b>	<b>6.5%</b>
Déficit de la réserve pour fluctuation des cours	-517'321'062.11	-552'456'281.91	-6.4%
Rendement théorique	1.00%	1.00%	0.0%
Perspective de rendement	3.20%	3.20%	0.0%
Objectif de la réserve pour fluctuation des cours*	13.40%	13.40%	0.0%

\* selon la stratégie de placement, en pourcentage «capitaux de prévoyance» et «provisions techniques»

### 634 Assurance pour les risques des personnes au chômage

AC	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
État de la réserve pour fluctuation des cours au 01.01.	50'872'625.36	57'100'484.00	-10.9%
Affectation à la charge du compte d'exploitation	4'710'868.74	0.00	-----
Dissolution au profit du compte d'exploitation	0.00	-6'227'858.64	-100.0%
<b>Réserve pour fluctuation des cours selon bilan</b>	<b>55'583'494.10</b>	<b>50'872'625.36</b>	<b>9.3%</b>
<b>Objectif de la réserve pour fluctuation des cours (montant)</b>	<b>56'615'760.00</b>	<b>86'418'752.00</b>	<b>-34.5%</b>
Déficit de la réserve pour fluctuation des cours	-1'032'265.90	-35'546'126.64	-97.1%
Rendement théorique	2.70%	2.70%	0.0%
Perspective de rendement	3.20%	6.40%	-50.0%
Objectif de la réserve pour fluctuation des cours*	14.40%	23.80%	-39.5%

\* selon la stratégie de placement, en pourcentage «capitaux de prévoyance» et «provisions techniques»

## 64 Représentation du placement de la fortune par catégories

### 641 Placement de la fortune par catégories: ensemble de la Fondation

Le Conseil de fondation a fixé une stratégie de placement distincte pour chaque branche. Les valeurs visées de cette stratégie découlent de la capacité face aux risques et de la capacité d'assainissement ainsi que de la structure des engagements (rendement théorique). Une stratégie de placement dynamique tributaire du degré de couverture s'applique aux branches CLP et AC. Des écarts de la stratégie sont permis dans les limites de fourchettes définies. Les limites des catégories selon l'OPP 2 ont été respectées en permanence.

Stratégie de placement 2010	Total	LPP	CLP*	AC*	
				01.01.-31.05.2010	01.06.-31.12.2010
Marché monétaire CHF/liquidités	20.9%	1.0%	25.0%	23.0%	25.0%
Obligations Suisse	31.7%	45.0%	29.0%	28.5%	29.0%
Obligations monde (hedged)	17.4%	21.5%	16.5%	16.0%	16.5%
Actions Suisse	4.2%	5.0%	4.0%	5.0%	4.0%
Actions monde	10.8%	12.5%	10.5%	12.5%	10.5%
Actions marchés émergents	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%
Hedge Funds	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%
Matières premières	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%
Valeurs immobilières monde (hedged)	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%

\* stratégie de placement dynamique

A la fin de l'année, les fourchettes au niveau de l'ensemble de la fortune ont été respectées dans leur intégralité.

### 642 Placement de la fortune par catégories: prévoyance LPP

LPP	Stratégie	Fourchettes		Valeur marchande en CHF 31.12.2010	Part Effective
		min.	max.		
Marché monétaire CHF/liquidités	1.0%	0.0%	10.0%	25'654'444.13	2.3%
Obligations CHF	45.0%	40.0%	50.0%	482'901'617.42	44.1%
Obligation monde	21.5%	19.0%	24.0%	224'724'775.90	20.5%
Actions Suisse	5.0%	4.0%	6.0%	54'968'505.50	5.0%
Actions monde	12.5%	10.0%	15.0%	136'756'184.27	12.5%
Actions marchés émergents	1.0%	0.5%	1.5%	11'060'991.13	1.0%
Valeurs immobilières	9.0%	2.0%	11.5%	91'857'770.58	8.4%
Hedge Funds	3.0%	2.0%	4.0%	29'809'435.27	2.7%
Matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	22'723'541.08	2.1%
FX Overlay	----	----	----	14'018'302.55	1.3%
<b>Total placements de capitaux</b>				<b>1'094'475'567.83</b>	<b>100.0%</b>

A la fin de l'année, les fourchettes ont été respectées dans leur intégralité.

### 643 Placement de la fortune par catégories: comptes de libre passage

CLP	Stratégie	Fourchettes		Valeur marchande en CHF 31.12.2010	Part effective
		min.	max.		
Marché monétaire CHF/liquidités	25.0%	21.0%	29.0%	1'292'344'594.74	26.7%
Obligations CHF	29.0%	25.0%	33.0%	1'399'878'835.98	28.9%
Obligation monde	16.5%	14.5%	18.5%	751'559'498.61	15.5%
Actions Suisse	4.0%	3.0%	5.0%	195'249'134.67	4.0%
Actions monde	10.5%	8.5%	12.5%	510'093'330.90	10.5%
Actions marchés émergents	1.0%	0.0%	2.0%	48'976'051.52	1.0%
Valeurs immobilières	9.0%	2.0%	13.0%	362'249'018.67	7.5%
Hedge Funds	3.0%	2.0%	4.0%	126'232'694.15	2.6%
Matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	117'776'002.20	2.4%
FX Overlay	-----	-----	-----	44'806'665.60	0.9%
<b>Total placements de capitaux</b>				<b>4'849'165'827.04</b>	<b>100.0%</b>

A la fin de l'année, les fourchettes ont été respectées dans leur intégralité.

### 644 Placement de la fortune par catégories: assurance pour les risques des personnes au chômage

AC	Stratégie	Fourchettes		Valeur marchande en CHF 31.12.2010	Part effective
		min.	max.		
Marché monétaire CHF/liquidités	25.0%	20.0%	30.0%	115'676'394.94	26.8%
Obligations CHF	29.0%	25.0%	33.0%	118'890'985.85	27.5%
Obligation monde	16.5%	14.5%	18.5%	67'055'372.11	15.5%
Actions Suisse	4.0%	3.0%	5.0%	16'747'443.78	3.9%
Actions monde	10.5%	8.5%	14.5%	44'401'265.39	10.3%
Actions marchés émergents	1.0%	0.0%	2.0%	4'537'333.37	1.0%
Valeurs immobilières	9.0%	2.0%	13.0%	37'257'500.09	8.6%
Hedge Funds	3.0%	2.0%	4.0%	12'107'701.97	2.8%
Matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	11'392'108.14	2.6%
FX Overlay	-----	-----	-----	4'269'793.55	1.0%
<b>Total placements de capitaux</b>				<b>432'335'899.19</b>	<b>100.0%</b>

A la fin de l'année, les fourchettes ont été respectées dans leur intégralité.

## 65 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Dans l'année sous revue, il a été effectué des opérations à terme sur les devises, ainsi que des opérations de Swaps et de futures. Le recours à ces instruments s'est opéré dans le cadre des prescriptions de l'art. 56a OPP 2.

### 651 Opérations à terme sur les devises

Dans les catégories des obligations Global, des Hedge Funds et des matières premières, les risques de change ont été couverts à 100 % par le biais d'une fourchette de 95 % à 105 % au moyen d'opérations à terme sur des devises. A cet égard, les contrats vendus ont en tout temps été couverts par des valeurs sous-jacentes. Jusqu'à fin juin 2010, les garanties ont été attribuées aux diverses catégories de placements. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, la garantie contre les pertes monétaires a été comptabilisée dans une catégorie distincte «FX Overlay». Au 31 décembre 2010, les expositions de change étaient les suivantes:

Devise		Exposition avant garantie CHF	Garantie CHF	Exposition après garantie CHF
AUD	Dollars australiens	55'783'276	-26'930'694	28'852'582
CAD	Dollars canadiens	62'142'720	-26'191'524	35'951'196
CHF	Francs suisses	4'164'400'502	1'501'973'527	5'666'374'029
DKK	Couronnes danoises	28'743'928	-25'120'570	3'623'358
EUR	Euros	1'064'990'064	-955'233'814	109'756'250
GBP	Livres britanniques	109'191'592	-42'494'468	66'697'124
HKD	Dollars de Hong Kong	9'218'195	0	9'218'195
ILS	Shekels israéliens	2'633'669	0	2'633'669
JPY	Yens japonais	124'639'128	-52'350'031	72'289'097
NOK	Couronnes norvégiennes	2'612'670	0	2'612'670
NZD	Dollars néo-zélandais	433'713	0	433'713
SEK	Couronnes suédoises	35'749'842	-25'569'175	10'180'667
SGD	Dollars de Singapour	5'572'077	0	5'572'077
USD	Dollars américains	630'876'794	-271'790'303	359'086'491
	Total placements*	6'296'988'170	76'292'948	6'373'281'118
	dont:			
	Monnaies étrangères au total	2'132'587'668		
	Monnaies étrangères avec garantie		-1'425'680'579	
	Monnaies étrangères sans garantie			706'907'089

\* Les placements de capitaux selon bilan s'élèvent à CHF 6'376.0 millions. La différence de CHF 2.7 millions par rapport au total des placements dans ce cas (CHF 6'373.3 millions) découle de méthodes d'évaluation et de comptabilisation légèrement différentes entre la direction du fonds (UBS Fund Management) et la banque dépositaire (UBS SA). La valeur marchande des opérations à terme sur devises courantes au 31.12.2010, d'un montant de CHF 76.3 millions, englobe la garantie établie de CHF 13.2 millions – en sus du bilan (CHF 63.1 millions) – laquelle est comptabilisée au sein d'AEIS Institutional Funds.

## 652 Swaps

Ensemble de la Fondation au 31.12.2011		Valeur marchande CHF	Volume des contrats CHF	Volume des contrats monnaies étrangères	Cours FX
Interest Rate Swap (IRS)					
Obligations Suisse: Receive Fix	CHF	7'647'203	160'000'000		
Obligations Global: Receive Fix	JPY	-236'965	13'561'162	1'180'000'000	1.1493
<b>Total</b>		<b>7'410'238</b>	<b>173'561'162</b>		
Tom/Next Indexed Swap (TOIS)					
Marché monétaire CHF: Pay Fix	CHF	-23'830	-80'000'000		
OTC Commodity Index Swap					
Matières premières	USD	7'394'098	70'739'418	75'892'785	0.9321
Credit Default Swap (CDS)					
Obligations Global: Sell Protection	USD	186'025	-11'651'209	-12'500'000	0.9321

- Swaps sur taux d'intérêt: Le swap sur taux d'intérêt JPY est destiné, dans le mandat d'emprunts d'Etat de CS Asset Management, à reproduire de manière efficiente et fiscalement avantageuse des emprunts d'Etat japonais. Le Tom/Next Indexed Swap est destiné, dans le mandat de marché monétaire en francs suisses géré par Pictet Asset Management, à contrôler la duration dans le mandat.
- OTC Commodity Index Swap: Cet OTC Index Swap, conclu avec UBS SA, sert à l'investissement financièrement avantageux et efficient dans le CMCI (Commodities) Index d'UBS. Le nominal Swap est entièrement couvert par des placements afférents sur le marché monétaire.
- Credit Default Swap (CDS): Dans le mandat d'obligations Global géré par CS Asset Management, des CDS ont été vendus en vue de procéder à la reproduction financièrement et fiscalement avantageuse (du risque de crédit) d'emprunts d'Etat japonais.

## 653 Futures

Des futures ont été utilisés pour le contrôle du risque sur les intérêts dans le domaine du marché monétaire en francs suisses ainsi que pour le contrôle fin des investissements dans le mandat d'actions Global sous le signe de l'efficience en termes de coûts.

Ensemble de la Fondation au 31.12.2010		Volume des contrats CHF
3 mois EURO CHF, juin 2011	CHF	-49'915'000
3 mois EURO CHF, mars 2011	CHF	-49'915'000
DJ EURO STOXX 50, mars 2011	EUR	838'154
FTSE 100, mars 2011	GBP	602'702
S&P E-MINI 500, mars 2011	USD	3'047'840
TOPIX INDEX, mars 2011	JPY	619'768
<b>Total</b>		<b>-94'721'536</b>

## 66 Valeur marchande et partenaires contractuels des titres sous prêt

En 2010, il n'y a pas eu d'activités de prêt de titres en relation avec les papiers-valeurs détenus directement par l'Institution supplétive. Celles-ci ont été suspendues fin février 2009 par le Conseil de fondation. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, des prêts de titres sont autorisés dans une étendue restreinte en matière d'actions européennes.

Ensemble de la Fondation	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
Titres prêtés en CHF	0	0	-----
Recettes de prêts de titres en CHF*	0	1'118'082	-100.0%

\* recettes perçues en 2009 pour des prêts datant de 2008

## 67 Explications sur le résultat net du placement de la fortune

Les explications sur les charges de la gestion de fortune de 5.50 millions de francs (année précédente: CHF 7.13 millions) sont données au chiffre 761.

### 671 Résultat des placements de capitaux: ensemble de la Fondation

Le résultat comprend les produits directs (intérêts et dividendes), ainsi que les modifications de cours réalisées et non réalisées sur les placements de capitaux.

Les rendements indiqués ci-après reposent sur le capital moyen investi (méthode de calcul avec cash-flows pondérés sur la durée).

Évolution du rendement brut de l'ensemble de la Fondation par branche	2010 en %	2009 en %
Prévoyance LPP	3.4%	7.2%
Comptes de libre passage	3.2%	7.2%
Assurance pour les risques des personnes au chômage	3.2%	8.1%
<b>Total</b>	<b>3.2%</b>	<b>7.3%</b>

La différence de rendement entre la branche LPP et les deux autres branches doit être attribuée à la pondération légèrement supérieure des placements en valeurs réelles.

Rendement brut De l'ensemble de la Fondation	Résultat des placements de capitaux en CHF	Capital moyen investi en CHF	Rendement 2010 en %
Marché monétaire CHF/liquidités	7'673'238.48	1'400'727'664.00	0.5%
Obligations Suisse	72'361'338.56	1'942'830'949.00	3.7%
Obligations monde	-30'702'421.64	996'013'198.00	-3.1%
Actions Suisse	7'741'434.89	254'015'217.00	3.0%
Actions monde	9'532'750.09	639'495'620.00	1.5%
Actions marchés émergents	3'911'379.27	38'568'836.00	10.1%
Valeurs immobilières	35'163'691.49	435'977'801.00	8.1%
Hedge Funds	-19'593'252.19	165'475'230.00	-11.8%
Matières premières	22'249'166.57	105'702'395.00	21.0%
FX Overlay*	84'838'359.85	-3'366'029.00	-----
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>193'175'685.37</b>	<b>5'975'440'881.00</b>	<b>3.2%</b>

\* Le capital moyen investi est négatif en raison de la période plus longue de valeurs marchandes négatives des opérations à terme sur devises ouvertes.



### 672 Résultat du placement de la fortune: prévoyance LPP

Rendement brut LPP	Résultat des place- ments de capitaux en CHF	Capital moyen investi en CHF	Rende- ment 2010 en %
Marché monétaire CHF/liquidités	290'204.69	55'138'724.00	0.5%
Obligations Suisse	14'023'861.05	418'638'258.00	3.3%
Obligations monde	-8'051'101.60	202'035'695.00	-4.0%
Actions Suisse	1'566'331.86	47'124'052.00	3.3%
Actions monde	1'393'779.08	117'811'453.00	1.2%
Actions marchés émergents	745'584.79	8'098'604.00	9.2%
Valeurs immobilières	6'330'680.40	71'545'276.00	8.8%
Hedge Funds	-3'270'437.99	25'118'582.00	-13.0%
Matières premières	2'715'269.55	15'750'169.00	17.2%
FX Overlay	17'025'340.37	-871'890.00	-----
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>32'769'512.20</b>	<b>960'388'923.00</b>	<b>3.4%</b>

### 673 Résultat du placement de la fortune: comptes de libre passage

Rendement brut CLP	Résultat des place- ments de capitaux en CHF	Capital moyen investi en CHF	Rende- ment 2010 en %
Marché monétaire CHF/liquidités	6'788'944.20	1'236'425'358.00	0.5%
Obligations Suisse	53'601'293.83	1'402'059'398.00	3.8%
Obligations monde	-21'041'778.53	728'244'883.00	-2.9%
Actions Suisse	5'664'983.46	187'988'705.00	3.0%
Actions monde	7'455'988.41	473'600'633.00	1.6%
Actions marchés émergents	2'932'401.42	27'247'359.00	10.8%
Valeurs immobilières	25'800'424.55	329'641'513.00	7.8%
Hedge Funds	-14'899'802.39	128'112'899.00	-11.6%
Matières premières	18'201'333.99	81'957'699.00	22.2%
FX Overlay	62'357'632.52	-2'084'398.00	-----
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>146'861'421.46</b>	<b>4'593'194'049.00</b>	<b>3.2%</b>

## 674 Résultat du placement de la fortune: assurance pour les risques des personnes au chômage

Rendement brut AC	Résultat des placements de capitaux en CHF	Capital moyen investi en CHF	Rendement 2010 en %
Marché monétaire CHF/liquidités	594'089.59	109'163'582.00	0.5%
Obligations Suisse	4'736'183.68	122'133'293.00	3.9%
Obligations monde	-1'609'541.51	65'732'620.00	-2.4%
Actions Suisse	510'119.57	18'902'460.00	2.7%
Actions monde	682'982.60	48'083'534.00	1.4%
Actions marchés émergents	233'393.06	3'222'873.00	7.2%
Valeurs immobilières	3'032'586.54	34'791'012.00	8.7%
Hedge Funds	-1'423'011.81	12'243'749.00	-11.6%
Matières premières	1'332'563.03	7'994'527.00	16.7%
FX Overlay	5'455'386.96	-409'741.00	----
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>13'544'751.71</b>	<b>421'857'909.00</b>	<b>3.2%</b>

## 675 Résultat total selon mesure de la performance

La mesure de la performance s'effectue selon la méthode TWR<sup>3</sup> habituelle et a donné les résultats suivants:

Catégorie de placements	Part de la fortune			Performance 2010	
	en mio. CHF	Portefeuille	Stratégie	Portefeuille	Benchmark
Marché monétaire CHF/liquidités	1'433.68	22.5%	20.9%	0.3%	0.2%
Obligations CHF	2'001.67	31.4%	31.7%	3.7%	3.6%
Obligations monde	1'043.34	16.4%	17.4%	-2.6%	-13.9%
Actions Suisse	266.97	4.2%	4.2%	2.9%	2.9%
Actions monde	691.25	10.8%	10.8%	0.8%	0.8%
Actions marchés émergents	64.57	1.0%	1.0%	7.3%	7.2%
Valeurs immobilières	491.36	7.7%	9.0%	8.1%	5.0%
Hedge Funds*	168.15	2.6%	3.0%	-11.0%	-7.2%
Matières premières	151.89	2.4%	2.0%	15.7%	14.6%
FX Overlay	63.09	1.0%	----	----	----
<b>Total global</b>	<b>6'375.98</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>3.2%</b>	<b>-0.4%</b>

\* performance des Hedge Funds à fin novembre 2010

En 2010, la performance du portefeuille s'est située nettement au-dessus de celle du benchmark. Le surrendement réalisé par rapport au benchmark n'est pas la conséquence de risques de placements accrus. La part principale de ce bon résultat émane du relèvement de la garantie du risque de change, décidé par le Conseil de fondation à début 2010. Les pertes de change se sont cependant intégralement repercutées dans le benchmark. Sans cet effet, le rendement du benchmark se situerait, à cause de la mise en œuvre en majorité passive de la stratégie de placement, à proximité du rendement du portefeuille.

<sup>3</sup> TWR = Time Weighted Return

## 68 Placements de la fortune gérés directement par la Direction

La Direction contrôle les liquidités opérationnelles sur les comptes de chèques postaux ainsi que sur les comptes auprès d'UBS qui ne sont pas attribués à un mandat de gestion de fortune. Elle procède à la garantie contre les pertes monétaires conformément à la stratégie de placement (passivement).

Depuis juillet 2010, la Direction gère en outre, sur mandat du Comité de placement, un dépôt de fonds immobiliers suisses pour les branches CLP et LPP respectivement selon une approche conforme aux règles. Au 31 décembre 2010, leur volume s'élève au total à 86.3 millions de francs.

## 69 Explications sur les placements auprès de l'employeur et la réserve de cotisations patronales

Ce chiffre ne revêt de l'importance que pour la branche prévoyance LPP.

Il n'est pas fait de placements auprès d'employeurs affiliés. Il résulte cependant de la nature des opérations qu'à cause des cotisations en souffrance élevées de 138 millions de francs (année précédente: 129 millions de francs) ou de plus de 97 % (année précédente: 101 %) d'une cotisation annuelle cette somme est placée *de facto* auprès des employeurs. Dans la mesure où les sommes en souffrance ne peuvent être recouvrées selon la procédure d'encaissement, le Fonds de garantie assure la couverture.

LPP	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
<b>Total cotisations en souffrance</b>	<b>138'432'743.45</b>	<b>128'978'078.45</b>	<b>7.3%</b>
Cotisations des salariés et des employeurs	142'945'211.60	127'260'632.65	12.3%
<b>Part des impayés dans les cotisations annuelles</b>	<b>96.84%</b>	<b>101.35%</b>	<b>-4.4%</b>

Les réserves de cotisations patronales sont affectées aux différentes affiliations. Il s'agit exclusivement de réserves de cotisations patronales sans renonciation d'utilisation.

LPP	2010 CHF	2009 CHF	Ecart
État des réserves de cotisations patronales au 01.01.	205'982.15	196'588.80	4.8%
Affectation	24'109.00	117'206.95	-79.4%
Utilisation	-28'402.50	-110'106.50	-74.2%
Intérêts 1.0% (année précédente: 1.5%)	1'910.50	2'292.90	-16.7%
<b>Total réserves de cotisations patronales</b>	<b>203'599.15</b>	<b>205'982.15</b>	<b>-1.2%</b>

## 7 Explications d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation

### 71 Autres créances

#### 711 Prévoyance LPP

LPP	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
Avoirs auprès de tiers	102'968.37	129'787.80	-20.7%
Avoirs auprès d'autres branches	12'031'462.02	75'266'789.41	-84.0%
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	7'366.77	19'448.33	-62.1%
Parts du pool impôt anticipé	663'633.23	12'457'612.94	-94.7%
Avoirs auprès du Fonds de garantie	19'829'255.17	16'230'238.04	22.2%
Avoirs auprès de destinataires	101'449.65	146'472.05	-30.7%
<b>Total autres créances</b>	<b>32'736'135.21</b>	<b>104'250'348.57</b>	<b>-68.6%</b>

#### 712 Comptes de libre passage

CLP	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
Avoirs auprès de tiers	5'256.50	10'084.70	-47.9%
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	93'795.70	61'996.20	51.3%
Parts du pool impôt anticipé	2'959'652.79	-11'652'115.70	-----
Avoirs auprès de destinataires	45'773.35	50'847.05	-10.0%
<b>Total autres créances</b>	<b>3'104'478.34</b>	<b>-11'529'187.75</b>	<b>-----</b>

#### 713 Assurance pour les risques des personnes au chômage

AC	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
Avoirs auprès de tiers	89'813.35	156'900.63	-42.8%
Avoirs auprès d'autres branches	5'970'369.41	0.00	-----
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	1'608.80	3'170.50	-49.3%
Parts du pool impôt anticipé	304'659.00	7'877'420.57	-96.1%
Avoirs auprès de destinataires	202'254.00	70'522.10	186.8%
<b>Total autres créances</b>	<b>6'568'704.56</b>	<b>8'108'013.80</b>	<b>-19.0%</b>

#### 714 Contrôle de la réaffiliation

CR	31.12.2010 CHF	31.01.2009 CHF	Ecart
Avoirs auprès du Fonds de garantie	106'844.05	0.00	-----
<b>Total autres créances</b>	<b>106'844.05</b>	<b>0.00</b>	<b>-----</b>

## 72 Autres engagements

### 721 Prévoyance LPP

LPP	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
Prestations de libre passage reçues (pas encore traitées)	13'678'170.06	19'284'346.90	-29.1%
Engagements auprès d'autres branches	4'653'601.24	4'808'074.95	-3.2%
Impôt à la source et impôt anticipé	212'112.08	316'600.83	-33.0%
Cotisations payées d'avance par les entreprises	3'591'472.31	9'667'804.20	-62.9%
Engagements à l'égard de tiers	698'230.58	524'934.99	33.0%
<b>Total autres engagements</b>	<b>22'833'586.27</b>	<b>34'601'761.87</b>	<b>-34.0%</b>

### 722 Comptes de libre passage

CLP	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
Prestations de libre passage reçues (pas encore traitées)	37'056'877.74	42'629'661.93	-13.1%
Engagements auprès d'autres branches	15'747'619.37	43'537'022.91	-63.8%
Impôt à la source et impôt anticipé	229'584.72	200'260.75	14.6%
Engagements à l'égard de tiers	457'023.65	467'115.92	-2.2%
<b>Total autres engagements</b>	<b>53'491'105.48</b>	<b>86'834'061.51</b>	<b>-38.4%</b>

### 723 Assurance pour les risques des personnes au chômage

AC	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
Engagements auprès d'autres branches	1'919'916.91	31'473'774.15	-93.9%
Impôt à la source et impôt anticipé	22'301.18	7'001.07	218.5%
Engagements à l'égard de tiers	88'865.71	61'763.28	43.9%
<b>Total autres engagements</b>	<b>2'031'083.80</b>	<b>31'542'538.50</b>	<b>-93.6%</b>

### 724 Contrôle de la réaffiliation

CR	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
Engagements auprès d'autres branches	334'295.15	256'002.35	30.6%
Compte courant Fonds de garantie (déficit résultant de l'application du contrôle de la réaffiliation)	0.00	31'206.00	-100.0%
Engagements à l'égard de tiers	27'940.95	6'640.32	320.8%
<b>Total autres engagements</b>	<b>362'236.10</b>	<b>293'848.67</b>	<b>23.3%</b>

## 73 Provisions non techniques

### 731 Prévoyance LPP

LPP	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
Provision indemnité employeurs art. 12	0.00	323'123.60	-100.0%
Du croire sur remboursement	50'724.85	73'236.05	-30.7%
Du croire sur cas d'insolvabilité	799'772.15	668'318.55	19.7%
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>850'497.00</b>	<b>1'064'678.20</b>	<b>-20.1%</b>

### 732 Comptes de libre passage

CLP	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
Autres provisions non techniques	22'887.00	25'424.00	-10.0%
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>22'887.00</b>	<b>25'424.00</b>	<b>-10.0%</b>

### 733 Assurance pour les risques des personnes au chômage

AC	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Ecart
Du croire sur remboursement	101'127.00	35'261.05	186.8%
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>101'127.00</b>	<b>35'261.05</b>	<b>186.8%</b>

## 74 Autres recettes

### 741 Prévoyance LPP

LPP	2010 CHF	2009 CHF	Ecart
Indemnités reçues du Fonds de garantie pour insolvabilités	12'858'865.66	11'397'261.44	12.8%
Indemnités reçues du Fonds de garantie art. 12	3'257'893.55	0.00	-----
Demande Fonds de garantie art. 12	12'000.00	0.00	-----
Augmentation/diminution Fonds de garantie art. 12	2'835'419.20	0.00	-----
Produit des intérêts du compte courant Fonds de garantie art. 12	410'474.35	0.00	-----
<b>Total recettes transactions avec le Fonds de garantie</b>	<b>16'116'759.21</b>	<b>11'397'261.44</b>	<b>41.4%</b>
Réception postérieure dividende de faillite	1'403'072.16	503'939.90	178.4%
Commission de traitement impôt à la source	20'557.95	25'211.13	-18.5%
Divers/autres recettes	188'728.81	1'811'401.48	-89.6%
<b>Total recettes diverses</b>	<b>1'612'358.92</b>	<b>2'340'552.51</b>	<b>-31.1%</b>
<b>Total autres recettes</b>	<b>17'729'118.13</b>	<b>13'737'813.95</b>	<b>29.1%</b>

### 742 Comptes de libre passage

CLP	2010 CHF	2009 CHF	Ecart
Commission de traitement impôt à la source	69'224.95	88'716.10	-22.0%
Divers/autres recettes	0.00	280'581.75	-100.0%
<b>Total recettes diverses</b>	<b>69'254.85</b>	<b>369'297.85</b>	<b>-81.2%</b>
<b>Total autres recettes</b>	<b>69'254.85</b>	<b>369'297.85</b>	<b>-81.2%</b>

### 743 Assurance pour les risques des personnes au chômage

AC	2010 CHF	2009 CHF	Ecart
Réception ultérieure dividende de faillite	2'190.30	5'043.15	-56.6%
Commission de traitement impôt à la source	805.71	853.17	-5.6%
Divers/autres recettes	599.70	2'992.20	-80.0%
<b>Total recettes diverses</b>	<b>3'595.71</b>	<b>8'888.52</b>	<b>-59.5%</b>
<b>Total autres recettes</b>	<b>3'595.71</b>	<b>8'888.52</b>	<b>-59.5%</b>

## 75 Autres charges

### 751 Prévoyance LPP

LPP	2010 CHF	2009 CHF	Ecart
Dividende ultérieur de faillite au Fonds de garantie	1'912'893.62	502'404.65	280.7%
Dépenses pour insolvabilités	12'349'044.20	11'398'796.69	8.3%
Paievements au Fonds de garantie art. 12	2'847'419.20	0.00	-----
Amortissement de l'indemnité AV art. 12	0.00	210'777.00	-100.0%
<b>Total charges transactions avec le Fonds de garantie</b>	<b>17'109'357.02</b>	<b>12'111'978.34</b>	<b>41.3%</b>
Amortissement de cotisations non recouvrables	510'190.78	1'461'753.01	-65.1%
Amortissement de prestations non recouvrables	825.15	0.00	-----
Amortissement de l'indemnité art. 12	55'243.20	0.00	-----
Frais de chèques postaux	35'562.90	29'753.93	19.5%
Paiement cotisation par la réserve de contributions patronales	16'043.50	56'352.20	-71.5%
Frais généraux	840'909.03	394'916.33	112.9%
Autres dépenses	39.42	45'980.04	-99.9%
<b>Total charges diverses</b>	<b>1'458'813.98</b>	<b>1'988'755.51</b>	<b>-26.6%</b>
<b>Total autres charges</b>	<b>18'568'171.00</b>	<b>14'100'733.85</b>	<b>31.7%</b>

### 752 Comptes de libre passage

CLP	2010 CHF	2009 CHF	Ecart
Amortissement de cotisations non recouvrables	164'000.00	0.00	-----
Amortissement de prestations non recouvrables	0.00	27'359.50	-100.0%
Frais de chèques postaux	3'949.80	0.00	-----
Autres charges	2'319.12	1'638.07	41.6%
<b>Total charges diverses</b>	<b>170'268.92</b>	<b>28'997.57</b>	<b>487.2%</b>
<b>Total autres charges</b>	<b>170'268.92</b>	<b>28'997.57</b>	<b>487.2%</b>

### 753 Assurance pour les risques des personnes au chômage

AC	2010 CHF	2009 CHF	Ecart
Amortissement de prestations non recouvrables	11'226.45	4'781.45	134.8%
Frais résultant d'insolvabilités	70.00	0.00	-----
Frais généraux	5'429.03	3'043.17	78.4%
Autres charges	12'189.65	9'975.35	22.2%
<b>Total charges diverses</b>	<b>28'915.13</b>	<b>17'799.97</b>	<b>62.4%</b>
<b>Total autres charges</b>	<b>28'915.13</b>	<b>17'799.97</b>	<b>62.4%</b>



## 76 Dépenses administratives

### 761 Dépenses administratives du placement de la fortune (ensemble de la Fondation)

La nouvelle solution Global Custody, mise en œuvre conjointement avec UBS au 1<sup>er</sup> janvier 2010, a mené à une présentation modifiée, mais plus transparente des frais de gestion de fortune. De plus, quelques changements sont intervenus dans la pratique de comptabilisation. Ainsi, par exemple, les frais de conseil pour Hedge Funds sont désormais établis dans l'Overhead sous les dépenses pour les conseils d'investissement (année précédente: dans les frais de mandats sous les émoluments de gestion). D'un autre côté, les frais pour la tenue de la comptabilité des titres et pour la reddition de comptes afférente sont dorénavant présentés dans les frais de mandats sous les émoluments d'administration (année précédente: dans les frais d'Overhead pour le contrôle des investissements, etc.).

Le total des dépenses de gestion de la fortune s'est élevé à 5.50 millions de francs (année précédente: CHF 7.13 millions). Ce recul important, de quelque 1.63 millions de francs, ne doit pas uniquement être attribué à la diminution des frais pour les droits de timbre. Si l'on exclut le droit de timbre supprimé en raison de la création des fonds à investisseur unique et que l'on tient compte du patrimoine accru de 5.929 milliards de francs à 6.379 milliards de francs, il en découle une réduction des dépenses administratives pour placements de la fortune de 18.4 % (ce qui correspond à environ 1.2 millions de francs). Il s'agit du résultat de l'introduction de la solution Global Custody et de la réorganisation d'une grande partie des mandats d'administration.

<b>Ensemble de la Fondation: dépenses administratives placements de la fortune</b>	<b>2010</b> CHF	<b>2009</b> CHF	<b>Ecart</b>
Emoluments de gestion	1'599'601	2'644'717	-39.5%
Emoluments d'administration	687'759	0	-----
Emoluments de dépôt	412'078	206'794	99.3%
Droits de timbre	223'078	1'120'989	-80.1%
Taxe sur la valeur ajoutée	0	129'718	-100.0%
Frais de transaction	517'060	273'540	89.0%
Impôt à la source non restituable	0	673'715	-100.0%
Révision fonds comptabilité	21'520	0	-----
FINMA	6'700	0	-----
Autres charges	2'545	222'555	-98.9%
<b>Total frais de placement gestionnaires</b>	<b>3'470'341</b>	<b>5'272'028</b>	<b>-34.2%</b>
Conseil d'investissement	1'087'200	222'984	387.6%
Contrôle des investissements/comptabilité des titres	114'491	621'115	-81.6%
Révision	24'356	27'138	-10.3%
Conseils juridiques	0	0	-----
Comité de placement	28'729	33'330	-18.8%
Direction	771'911	950'016	-18.7%
<b>Total frais de placement sans gestionnaires</b>	<b>2'026'687</b>	<b>1'854'583</b>	<b>9.3%</b>
<b>Total</b>	<b>5'497'028</b>	<b>7'126'611</b>	<b>-22.9%</b>

## 762 Dépenses administratives de l'ensemble de la Fondation

Les dépenses administratives (sans les dépenses pour les placements de capitaux) se sont accrues de 3.7 % à 21.47 millions de francs. En faisant abstraction des dépenses spéciales (Apollo 2, migration CR), l'augmentation s'élève à 1.5 % et se situe dès lors dans l'ordre de grandeur de la croissance de l'effectif de 0.9 %.

Ensemble de la Fondation	2010 CHF	2009 CHF	Ecart
<b>Frais administratifs organes d'exécution</b>	<b>18'784'913.90</b>	<b>17'793'864.90</b>	<b>5.6%</b>
Direction	1'693'103.20	1'845'216.15	-8.2%
Conseil de fondation	51'416.30	73'738.15	-30.3%
Autres dépenses Fondation	89'897.10	73'722.45	21.9%
Frais des projets	408'569.35	305'722.85	33.6%
Révision	270'175.65	361'824.90	-25.3%
Expert	122'986.80	200'943.20	-38.8%
Autres honoraires	51'094.95	57'338.15	-10.9%
<b>Frais administratifs Fondation</b>	<b>2'687'243.35</b>	<b>2'918'505.85</b>	<b>-7.9%</b>
<b>Total frais administratifs</b>	<b>21'472'157.25</b>	<b>20'712'370.75</b>	<b>3.7%</b>

## 763 Dépenses administratives prévoyance LPP

Avec CHF 12.48 millions (année précédente: CHF 12.42 millions), les dépenses administratives se sont légèrement accrues. Le motif principal en est la dépense spéciale, première du genre, pour le projet Apollo 2, d'un montant de 0.18 million de francs.

LPP	2010 CHF	2009 CHF	Ecart
<b>Frais administratifs organes d'exécution</b>	<b>10'632'110.05</b>	<b>10'619'848.45</b>	<b>0.1%</b>
Direction	1'211'793.20	974'320.20	24.4%
Conseil de fondation	35'991.40	51'616.70	-30.3%
Autres dépenses Fondation	22'902.50	16'151.30	41.8%
Frais des projets	285'998.50	356'464.75	-19.8%
Révision	186'748.55	214'287.65	-12.9%
Expert	86'090.75	140'660.25	-38.8%
Autres honoraires	21'814.15	45'528.35	-52.1%
<b>Frais administratifs Fondation</b>	<b>1'851'339.05</b>	<b>1'799'029.20</b>	<b>2.9%</b>
<b>Total frais administratifs</b>	<b>12'483'449.10</b>	<b>12'418'877.65</b>	<b>0.5%</b>

Les coûts par personne assurée (actifs et rentiers, état au 31 décembre 2010) ont baissé à 389 francs (année précédente: CHF 403).

Dans l'année sous revue, les dépenses administratives de 12.48 millions de francs ont pu être financées intégralement par des contributions. Il en a résulté un bénéfice de 9.92 millions de francs; pour la deuxième fois consécutive, le Fonds de garantie n'a pas dû prendre en charge de déficit de frais administratifs.

LPP: Financement des frais administratifs	2010 CHF	2009 CHF	Ecart
Contributions ordinaires assurés et employeurs	16'525'384.25	14'577'777.30	13.4%
Participations aux frais pour débours extraordinaires	5'877'413.71	3'359'420.24	75.0%
Bénéfice	-9'919'348.86	-5'518'319.89	79.8%
<b>Total frais administratifs</b>	<b>12'483'449.10</b>	<b>12'418'877.65</b>	<b>0.5%</b>

## 764 Dépenses administratives comptes de libre passage

Les frais administratifs se sont accrus de 5.5 % à 7.04 millions de francs.

CLP	2010 CHF	2009 CHF	Ecart
<b>Frais administratifs organes d'exécution</b>	<b>6'566'928.10</b>	<b>5'836'390.90</b>	<b>12.5%</b>
Direction	244'324.20	649'642.50	-62.4%
Conseil de fondation	7'712.45	11'060.75	-30.3%
Autres dépenses Fondation	64'193.00	56'564.10	13.5%
Frais des projets	61'285.40	-21'783.40	-----
Révision	63'045.50	124'150.05	-49.2%
Expert	6'149.35	10'047.15	-38.8%
Autres honoraires	26'900.00	6'810.15	295.0%
<b>Frais administratifs Fondation</b>	<b>473'609.90</b>	<b>836'491.30</b>	<b>-43.4%</b>
<b>Total frais administratifs</b>	<b>7'040'538.00</b>	<b>6'672'882.20</b>	<b>5.5%</b>

Les frais administratifs par compte ont accusé une hausse marginale et s'élèvent, en moyenne, à 9.70 francs (année précédente: CHF 9.60).

Déjà dans l'année sous revue, il a été renoncé à prélever des cotisations couvrant les frais. Le Conseil de fondation a décidé de financer à l'avenir les dépenses administratives des comptes de libre passage entièrement par le biais du produit du capital.

CLP: Financement des frais administratifs	2010 CHF	2009 CHF	Ecart
Contributions aux frais des assurés	6'458'460.00	6'771'425.00	-4.6%
Financement par le produit du capital	582'078.00	0.00	-----
Bénéfice	0.00	-98'542.80	-100.0%
<b>Total frais administratifs</b>	<b>7'040'538.00</b>	<b>6'672'882.20</b>	<b>5.5%</b>

## 765 Dépenses administratives assurance pour les risques des personnes au chômage

Les dépenses administratives se sont accrues au total de 9.1 % à 1.57 millions de francs (année précédente: CHF 1.44 millions). Le motif principal en est la dépense spéciale, première du genre, pour le projet Apollo 2, d'un montant de 0.12 million de francs.

AC	2010 CHF	2009 CHF	Ecart
<b>Frais administratifs organes d'exécution</b>	<b>1'313'960.10</b>	<b>1'207'664.00</b>	<b>8.8%</b>
Direction	157'990.55	158'066.75	0.0%
Conseil de fondation	5'141.65	7'373.80	-30.3%
Autres dépenses Fondation	1'867.75	671.35	178.2%
Frais des projets	40'856.95	-10'581.65	-----
Révision	20'381.60	23'387.20	-12.9%
Expert	30'746.70	50'235.80	-38.8%
Autres honoraires	2'380.80	4'999.65	-52.4%
<b>Frais administratifs Fondation</b>	<b>259'366.00</b>	<b>234'152.90</b>	<b>10.8%</b>
<b>Total frais administratifs</b>	<b>1'573'326.10</b>	<b>1'441'816.90</b>	<b>9.1%</b>

Les frais administratifs par rente en cours ont augmenté de 8.4 % à 376 francs (année précédente: CHF 347).

Dans l'année sous revue, les dépenses administratives ont à nouveau pu être financées intégralement par les contributions. Il en a résulté un bénéfice d'environ 910'000 francs.

<b>AC: Financement des frais administratifs</b>	<b>2010</b> CHF	<b>2009</b> CHF	<b>Ecart</b>
Contributions aux frais des assurés	2'483'415.68	1'588'420.50	56.3%
Financement par le produit du capital	0.00	0.00	-----
Bénéfice	-910'089.58	-146'603.60	520.8%
<b>Total frais administratifs</b>	<b>1'573'326.10</b>	<b>1'441'816.90</b>	<b>9.1%</b>

## 766 Dépenses administratives contrôle de la réaffiliation

Au total, les coûts ont doublé au cours de l'année sous revue. Le motif principal en est la dépense spéciale unique, causée par la migration du contrôle de la réaffiliation vers le système d'administration des comptes de libre passage, s'élevant à 0.15 million de francs.

<b>CR</b>	<b>2010</b> CHF	<b>2009</b> CHF	<b>Ecart</b>
<b>Frais administratifs organes d'exécution</b>	<b>271'915.65</b>	<b>129'961.55</b>	<b>109.2%</b>
Direction	78'995.25	63'186.70	25.0%
Conseil de fondation	2'570.80	3'686.90	-30.3%
Autres dépenses Fondation	933.85	335.70	178.2%
Frais des projets	20'428.50	-18'376.85	-----
<b>Frais administratifs Fondation</b>	<b>102'928.40</b>	<b>48'832.45</b>	<b>110.8%</b>
<b>Total frais administratifs</b>	<b>374'844.05</b>	<b>178'794.00</b>	<b>109.7%</b>

Les frais administratifs par déclaration reçue s'élèvent à 29 francs (année précédente: CHF 11.50).

Comme le prévoient l'art. 11 al. 7 LPP respectivement l'art. 56 al. 1 let. d LPP, les dépenses administratives sont financées intégralement par le Fonds de garantie.

## 8 Conditions imposées par l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a pris acte du rapport annuel et des comptes 2009 le 29 décembre 2010 et les a soumis au Conseil fédéral conformément à l'art. 63 al. 3 LPP. Le Conseil fédéral a pris acte du rapport annuel et des comptes 2009 le 10 janvier 2011.

L'autorité de surveillance n'a formulé aucune exigence.

La Fondation a pris acte de l'arrêt du Tribunal fédéral du 22 mars 2006 concernant les rétrocessions et *Finder's Fees* (ATF 132 III 460) et relève qu'il n'a pas été signé de déclarations de renonciation à propos de la restitution de rétrocessions et recettes semblables des gérants de fortune. Il a été convenu avec les conseillers, en la forme écrite, que ceux-ci renoncent à accepter des rétrocessions respectivement que ces dernières soient remises à la Fondation.

Avec l'introduction des AEIS Institutional Funds, les contrats de gestion de fortune ont en majorité fait l'objet d'une nouvelle conclusion. Ils comprennent la renonciation à des rétrocessions respectivement leur restitution aux fonds correspondants.

## 9 Autres informations en rapport avec la situation financière

### 91 Procédures judiciaires en cours

Du fait de son activité et de sa fonction officielle, la Fondation institution supplétive LPP est saisie dans de nombreuses procédures juridiques. Quantitativement, les procédures les plus nombreuses se déroulent devant le Tribunal administratif fédéral, à la suite de recours contre des affiliations d'office et des décisions de cotisations. Il est également assez fréquent que des décisions de refus de rente d'invalidité soient attaquées. Environ deux tiers de tous les cas portant sur des prestations d'invalidité proviennent de la branche assurance obligatoire pour les risques des personnes au chômage. Le montant total des sinistres suite à des procédures selon l'art. 73 LPP s'élève, dans l'hypothèse maximale présumée, à deux millions de francs environ, somme couverte par les provisions pour cas d'invalidité en suspens.

Le nombre total des procédures judiciaires en cours a fortement augmenté par rapport à l'année 2009.

Procédures judiciaires en cours	2010	2009	Ecart
	Nombre	Nombre	
Affiliations d'office	20	16	25.0%
Décisions de cotisations	37	25	48.0%
Actions en exécution de prestations	24	23	4.3%
Encaissements	149	0	-----
Autres	3	0	-----
<b>Total procédures judiciaires en cours</b>	<b>233</b>	<b>64</b>	<b>264.1%</b>

La hausse en matière d'encaissement est à attribuer à la diminution d'affaires en suspens liées à des mises en demeure et à des poursuites.

Comme l'année précédente, la branche comptes de libre passage n'affiche, en 2010, aucun litige de droit requérant une décision judiciaire.

## 10 Evénements consécutifs au jour du bilan

Pas de remarques.

Berne, 20 avril 2011

Fondation institution supplétive LPP

Le président                      Le directeur

(Ruedi Steiger)                      (Markus Stieger)

## C Rapport de l'organe de contrôle

**Ernst & Young SA**  
Bleicherweg 21  
CH-8022 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11  
Fax +41 58 286 30 04  
[www.ey.com/ch](http://www.ey.com/ch)

Au Conseil de fondation de la

**Fondation suisse des partenaires sociaux pour  
pour l'Institution supplétive selon l'article 60 LPP  
(Fondation institution supplétive LPP), Berne**

Zurich, 20 avril 2011

### Rapport de l'organe de contrôle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilans, comptes d'exploitation et annexe, selon les pages 20-69 du rapport annuel), de la gestion et du placement de la fortune, ainsi que des comptes de vieillesse de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'Institution supplétive pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et du placement de la fortune, ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de révision suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliqués les principes déterminants relatifs à la comptabilité, à la présentation des comptes et au placement de la fortune, ainsi que les décisions significatives en matière d'évaluation et la présentation des comptes annuels dans son ensemble. La vérification de la gestion consiste à établir si les prescriptions légales et réglementaires en matière d'organisation, d'administration, de perception des cotisations et d'allocation des prestations, ainsi que les prescriptions sur la loyauté dans la gestion de la fortune, sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon nos observations, les comptes annuels, la gestion des affaires et le placement de la fortune, ainsi que les comptes de vieillesse répondent au droit suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels soumis.

Ernst & Young SA

Patrik Schaller  
expert-réviseur agréé  
(réviseur responsable)

Sandra Hensler Kälin  
expert-réviseur agréé

## Organes d'exécution / adresses

### Prévoyance professionnelle obligatoire et assurance pour les risques des personnes au chômage

#### **Agence pour la Suisse romande à Lausanne**

Fondation institution supplétive LPP  
Agence régionale de la Suisse romande  
Passage St-François 12  
Case postale 6183  
1002 Lausanne

Tél.: 021/340 63 33  
E-Mail: lausanne@chaeis.ch  
Banque: Credit Suisse Zurich, BC 4835  
BIC/SWIFT: CRESCHZZ80A  
IBAN: CH40 0483 5175 6337 7100 0

*Compétente pour:*

*GE, JU, NE, VD  
BE, VS, FR (districts francophones)*

#### **Agence pour la Suisse italienne à Manno**

Fondazione Istituto Collettore LPP  
Agenzia regionale della Svizzera italiana  
Stabile «Gerra 2000»  
Via Pobietta 11, Casella postale 224  
6928 Manno

Tél.: 091/610 24 24  
E-Mail: manno@chaeis.ch  
Banca: Credit Suisse Zurich, BC 4835  
BIC/SWIFT: CRESCHZZ80A  
IBAN: CH92 0483 5123 0849 2100 0

*Compétente pour:*

*TI, GR (districts de Bergell, Misox, Puschlav)*

#### **Agence pour la Suisse alémanique à Rotkreuz**

Stiftung Auffangeinrichtung BVG  
Zweigstelle Deutschschweiz  
Erlenring 2  
Postach 664  
6343 Rotkreuz

Tél.: 041/799 75 75  
E-Mail: rotkreuz@chaeis.ch  
Banque: Credit Suisse Zurich, BC 4835  
BIC/SWIFT: CRESCHZZ80A  
IBAN: CH78 0483 5135 6146 9100 0

*Compétente pour:*

*AG, AI, AR, BL, BS, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, ZG, ZH  
BE, FR, GR, VS (districts germanophones)*

#### **Administration des comptes de libre passage**

Fondation institution supplétive LPP  
Comptes de libre passage  
Birmensdorferstrasse 83  
Case postale  
8036 Zurich

Tél.: allemand 041/799 75 75 – français 021/340 63 33  
italien 091/610 24 24  
E-Mail: fzk@chaeis.ch  
CCP: 80-13022-7  
BIC/SWIFT: POFICHBEXX  
IBAN: CH50 0900 0000 8001 3022 7

*Compétente pour:*

*Suisse entière*

#### **Administration du contrôle de la réaffiliation**

Fondation institution supplétive LPP  
Contrôle de la réaffiliation  
Birmensdorferstrasse 83  
Case postale  
8036 Zurich

Tél.: allemand 041/799 75 75 – français 021/340 63 33  
italien 091/610 24 24  
E-Mail: wak@chaeis.ch

*Compétente pour:*

*Suisse entière*

#### **Direction de la Fondation**

Fondation institution supplétive LPP  
Direction  
Birmensdorferstrasse 83  
Case postale  
8036 Zurich

Tél.: allemand 041/799 75 75 – français 021/340 63 33  
italien 091/610 24 24  
E-Mail: sekretariat@chaeis.ch  
CCP: 30-406630-6  
BIC/SWIFT: POFICHBEXX  
IBAN: CH61 0900 0000 3040 6630 6

*Compétents pour:*

*Suisse entière*